

éduquer

tribune laïque n°79 février 2011

la **Ligue**



dossier
Vers une nouvelle cantine ?

éducation

Apprendre dans la rencontre

société

Les scientologues au coeur de l'Europe

médias

Un film des origines « Aria Tammorra » d'Andrea Gagliardi

Sommaire

Éditorial	Pour une école publique émancipatrice et pourvoyeuse d'égalité des chances	p 3
	Maggy Roels-Alsteen	
Focus	Focus	p 4
	Marie Versele	
Actualité	Décret inscriptions, Pisa 2009...	p 6
	Valérie Silberberg	
Éducation	Apprendre dans la rencontre	p 13
	Michel Bastin et Véronique Guillaud	
Société	Les scientologues au coeur de l'Europe	p 16
	Roland Planchar	
Dossier	Vers une nouvelle cantine ?	P 19
	Constat d'une malbouffe généralisée	p 20
	Une politique du manger sain	p 23
	Tous à la cantine !	p 26
	Quand les convictions s'invitent à table	p 28
	Une cantine 100% biodégradable ?	p 31
	Promouvoir, proposer et agir pour mieux grandir	p 34
	Dossier réalisé par Marie Versele	
Régionales	L'agenda	p 35
À la Ligue	Le Cahier des formations de la Ligue est disponible !	p 37
	Le secteur Formation	
	« La force des femmes ... »	p 38
	Olivier Bonny	
Histoire	Les lois de 1919 et 1920 concernant l'enseignement primaire	p 41
	Pol Defosse	
Scolarité et environnement	Du rab'le à la cantine !	p 44
	Laurent Bourgois	
Médias	Un film des origines « Aria Tamorra » d'Andrea Gagliardi	p 46
	Marianne Osteaux	
En vrac	Parutions et évènements	p 50

éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

rue de la Fontaine, 2
1000 Bruxelles

Editeur responsable

Guy Vlaeminck

Direction

Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Eduquer

Valérie Silberberg

Mise en page

Eric Vandenhede

assisté par Marie Versele

Réalisation

mmteam sprl

Ont également collaboré à ce numéro:

Maggy Roels-Alsteen

Marie Versele

Valérie Silberberg

Michel Bastin

Véronique Guillaud

Roland Planchar

Olivier Bonny

Le secteur Formation

Pol Defosse

Laurent Bourgois

Marianne Osteaux

Maggy Roels-Alsteen, présidente de la régionale de Charleroi

Pour une école publique émancipatrice et pourvoyeuse d'égalité des chances

Remise en activité voici bientôt deux ans, la Régionale de Charleroi de la Ligue de l'Enseignement est hébergée à la Maison de la Laïcité de Charleroi.

Un petit groupe d'enseignants - actifs et retraités -, psychologues, inspecteurs de la Ville et un ingénieur ont constitué l'A.S.B.L. et se sont donné pour objectif principal d'être utiles au monde enseignant, de comprendre ses difficultés, de diffuser ses réussites.

Dès le départ, la Régionale de Charleroi s'est informée auprès des chefs d'établissement et des enseignants de la région pour savoir en quoi elle pouvait les aider. Pas question de s'imposer. Mais les accompagner, être à leurs côtés; ouvrir des fenêtres, élargir l'horizon; faire connaître des personnalités éminentes de la pédagogie et de l'éducation, développer des méthodes, des techniques peu connues mais efficaces sur le plan didactique. Ainsi, peu à peu, elle s'est orientée vers un rôle d'information avec en projet un rôle de formation. Parce que, dit-elle, la Communauté française, la Province, la Ville et les parents ne peuvent tout faire. Voyons ce que la Régionale pourrait leur apporter.

La Régionale organise des conférences en prise directe sur l'actualité. Quelques exemples: *La violence à l'école*; que faire et surtout que ne faut-il pas faire? *L'école Freinet*, école de la démocratie par excellence. *La résilience peut-elle s'apprendre?* Cheval de bataille de Boris Cyrulnik.

A la demande des établissements scolaires de la région, elle a aidé un préfet et son proviseur à remettre sur pied une journée d'information sur les études supérieures organisée à l'attention des élèves de 4^e, 5^e et 6^e secondaires. Elle ne fait pas ce

que le SIEP ou le Rotary organisent; son originalité: ce sont d'anciens élèves, aux études à l'université ou dans l'enseignement supérieur, qui viennent décrire leur parcours et donner des indications de travail, d'organisation, etc. à ces jeunes en recherche d'un projet de vie. A leurs côtés, des professeurs et responsables d'écoles supérieures et des universités répondent aux questions plus spécifiques. Des organismes pourvoyeurs d'emplois sont aussi de la partie. Chaque année, les organisateurs améliorent la séance pour qu'elle s'adapte de mieux en mieux à la demande des élèves du secondaire.

Préparer les élèves, c'est aussi leur donner des techniques supplémentaires, nouvelles, peu connues, qui facilitent l'acquisition. La Régionale de Charleroi a fait venir un spécialiste de la méthode de Tony Buzan, le mind mapping ou carte heuristique, qui a enthousiasmé un groupe d'une vingtaine d'enseignants. Les résultats obtenus en classe sont tellement intéressants que la Régionale pense à créer, dès cette année, un atelier d'initiation pour des enseignants du primaire.

Pour toutes ces activités, la Régionale a obtenu une aide pratique et financière du Centre d'Action Laïque de Charleroi, de la Province du Hainaut et de la Ville de Charleroi.

Un autre rôle de la Régionale est de diffuser des expériences très enrichissantes. L'occasion lui en est donnée par le CREAS, Centre de Ressource Educative pour l'Action Sociale. Fruit d'une recherche de plus de vingt ans, l'expérience menée à Charleroi par l'équipe du professeur J.-P. Pourtois de l'Université de Mons s'occupe de renouer

un contact avec les familles, souvent déshéritées, de Charleroi et de travailler à donner aux enfants de vrais projets scolaires et de vie en transformant les filières professionnelles en filières de choix plutôt que de relégation, de dernière chance! Le projet qui anime les écoles de Charleroi est formidablement intéressant puisqu'il lie vie scolaire et parentalité, et puisqu'il s'adresse aux différents réseaux: Communauté française, Province et Ville de Charleroi.

Par ce projet « Parents partenaires de l'Education », Charleroi est devenue Cité de l'Education depuis octobre 2009. La réussite est tellement probante que le projet s'amplifie: l'expérience s'exporte au-delà de nos frontières: Florence, Bologne, Montréal, Porto, etc., une dizaine de villes étrangères viennent s'informer et se former auprès du professeur Pourtois. Ce dernier a donc été notre invité à plusieurs reprises pour expliquer au public en quoi consiste le projet et quels excellents résultats son équipe avait déjà enregistrés. Sa dernière conférence avait pour titre: *Charleroi, de la Cité de l'Education à la Cité résiliente ou comment renforcer et maintenir le dialogue écoles-familles*.

Que peut-on conclure de tout ceci?

Prendre conscience des difficultés et des possibilités du monde de l'éducation dans une région, c'est se donner l'occasion de réagir, c'est appeler à s'investir. Le poète Hölderlin, cité par E. Morin¹, disait: « *Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve.* » Voilà tout l'espoir de la Régionale de Charleroi. ■

1. Le Soir, 2 et 3 janvier 2010: « Tout est à repenser ».

Billet d'humeur

La cantine du monde

Dans le Golfe d'Aden, des pêcheurs somaliens se font piller après que les eaux côtières de l'Océan Indien aient été pillées par les pêcheries internationales et qu'ils se soient retrouvés dépourvus des ressources alimentaires nécessaires à leur vie frugale. Vinrent ensuite les « seigneurs de la guerre » qui, arrivés de l'intérieur du pays, firent du piratage, une lucrative activité à l'échelle mondiale.

Anvers, Rotterdam, Hambourg, Gibraltar, le canal de Suez, la Mer Rouge, le Golfe d'Aden, l'Océan Indien, sont les noms emblématiques de ces gigantesques autoroutes maritimes par lesquelles transitent les matières premières et les produits manufacturés de l'économie mondialisée et qui relie l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

Pour sécuriser le « rail », les grandes puissances envoient leur marine militaire comme on poste la gendarmerie au bord des routes. C'est qu'avec la capture des navires, sont en jeu autant la valeur des cargaisons et des bâtiments, que la vie des otages.

C'est par ces voies maritimes que circulent les pommes de Nouvelle Zélande, les vins d'Australie, les crevettes tigrées d'Asie du Sud Est, le café du Mozambique, les perches du Nil et bien d'autres produits qui font, quelle que soit la saison, la couleur et le goût de nos assiettes.

Dans les écoles, les plats de la cantine scolaire sont ainsi devenus, si l'on veut faire une leçon de chose, cartes de géographie, documents de l'histoire du monde et tableaux d'économie politique.

Mais la préoccupation de ceux qui gèrent les restaurants scolaires est sans doute très éloignée de ces considérations : boucler un budget, équilibrer les repas au plan diététique, proposer des menus attrayants, faire manger les enfants pour qu'ils grandissent sans trop grossir, n'est-ce pas déjà demander beaucoup ? Et quant aux éducateurs et aux enseignants, n'ont-ils pas déjà fort à faire avec la discipline et les matières du programme ?

Non, vraiment, c'est demander trop que de vouloir lier aux préoccupations immédiates les enjeux globaux, de mettre en relation le court terme et l'avenir lointain, et, par dessus tout, de mettre en cohérence les gestes quotidiens avec les valeurs et le sens de la vie humaine, ou mieux encore, avec le sort de l'humanité toute entière.

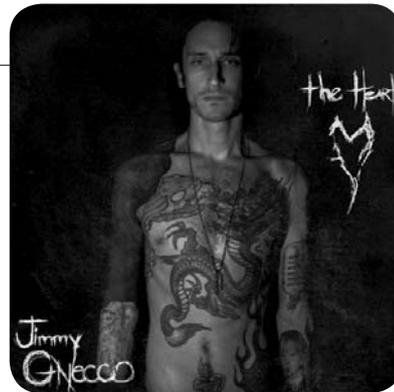
Mais si c'est vraiment trop, à quoi bon apprendre alors ? A quoi bon les journaux, les livres, Internet... ? A quoi bon la télévision, les voyages et les anthropologues... ? A quoi bon aussi... les écoles ?

Patrick Hullebroeck
Directeur

Coup de cœur musique

Jimmy Gnecco « Heart »

Attention, il y a quelque chose de captivant dans les paroles et la musique rock, soul de Jimmy Gnecco ! Côté voix et chant, la comparaison avec Jeff Buckley est inévitable : une vraie grâce, une voix rare. On jurerait presque entendre la voix de Jeff Buckley... cette voix particulière, pure et cristalline qui côtoie parfois les lieux et qui vous glace de l'intérieur. Jimmy Gnecco s'élève au rang des grandes voix en montant dans des aigus que peu d'hommes sur terre peuvent produire. L'influence de Radiohead plane également dans les compositions de Jimmy Gnecco tout en s'appropriant un genre bien à lui : des accords simples, des textes superbement figolés et une sensibilité exacerbée. Bref, pas de fioritures superficielle, s'il s'agit simplement de laisser parler sa plume, et sa guitare, et de laisser la voix faire le reste.



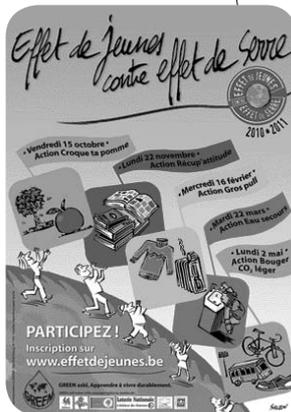
Initiative

Effet de jeunes contre effet de serre

L'asbl GREEN relance sa campagne « Effet de jeunes contre effet de serre : mobilisons-nous pour le climat ! ». La campagne est composée de 5 actions climat réparties sur toute l'année, 5 jours d'action durant lesquels l'asbl propose aux écoles d'appliquer un geste concret ayant un impact direct sur les émissions

de CO² de notre planète (actions « Croque ta pomme », « Récup/Attitude », « Gros Pull... »). La prochaine action, programmée le 22 mars prochain, « Eau Secours » vise à une diminution des déchets de boissons et une valorisation de l'eau du robinet dans les écoles. Une initiative simple, porteuse, éducative et utile!

N'hésitez pas à y participer en vous inscrivant sur www.effetdejeunes.be



Le site du mois

www.mesfournisseurs.be

Votre facture d'électricité est salée ? Votre connexion Internet est lente ? Votre forfait GSM rapidement dépassé ?

Mesfournisseurs.be est le site web qui vous permet de comparer les prix d'énergie, d'Internet, de téléphonie et de GSM en Belgique. L'analyse proposée reprend l'ensemble des offres disponibles sur le marché belge actuel, promotions comprises. Un site évidemment 100% indépendant pour vous offrir une impartialité totale !

en coopération avec
Mesfournisseurs.be
Comparez et économisez.

Citation...

« On n'exporte pas la démocratie dans un fourgon blindé. »

Citation de Jacques Chirac à Silvio Berlusconi lors des débats sur la guerre en Irak en 2003.

Bande dessinée

La Communauté

de Hervé Tanquerelle et Yann Benoît

Articulé autour des idéaux de fraternité et de partage de mai 68, ce livre se détache rapidement de l'utopie communautaire par une approche réaliste de son auteur. La Communauté que l'on retrouve ici est un groupe qui a choisi de vivre son idéal, pas celui « rose bonbon » du début des années 1970, mais bien celui d'un quotidien ancré dans le travail et le respect de l'autre. Bref, un groupe d'amis tournant le dos à la société de consommation pour vivre sans retenue leur rêve d'une vie meilleure. Loin d'une nostalgie post-soixante-huitarde et des clichés et caricatures propres au mode de vie communautaire, Tanquerelle a voulu raconter ce que pouvait être une communauté organisée, structurée, sans hiérarchie mais désireuse de construire un projet de vie en groupe autour de valeurs communes fortes. Le ton est certes militant, mais très ancré dans la réalité, avec le recul nécessaire sur la vie en communauté des années 1970.



Un jour... en 1979

1^{er} février 1979... le retour d'exil

Le 1^{er} février 1979 marqua le retour triomphal du chef spirituel de la communauté chiite, l'ayatollah Khomeyni, sur sa terre natale après quinze ans d'exil. Suite à la révolution iranienne et la chute du régime du Shah (en exil depuis le 22 janvier 1979), Khomeyni est accueilli en héros national par plusieurs millions d'Iraniens.

Les premiers mots énoncés par Khomeyni à son peuple seront : « La Terre promise : une république islamique « dure et pure ». Il conclut son discours d'arrivée sur les mots : « Dieu balaiera les ennemis de l'islam comme le vent du désert balaie le sable. »

Nommé « chef de la révolution en Iran », puis « chef spirituel suprême », l'éminence noire de l'islam chiite parvint alors à détruire la puissante monarchie du Shah d'Iran (définitivement enterrée le 11 février 1979 par une offensive militaire menée par la guérilla communiste) en y rétablissant la loi du Coran. L'Iran engage alors le pas vers une révolution « islamique ». Le 1^{er} avril, une République islamique sera instaurée en Iran. Khomeyni y installa rapidement une théocratie chiite qu'il gouverna jusqu'à sa mort en 1989, en tant que Guide de la révolution.

Khomeyni deviendra l'objet d'un culte de la personnalité, et toute opposition à sa personne, au gouvernement religieux ou à l'islam en général, sera radicalement réprimée. On ne compte désormais plus les nombreux abus des droits de l'homme et de torture qui ont eu cours durant son règne, ce qui était précisément reproché à la Savak du Shah. Ironie du sort ?



Détail du retour d'exil: l'arrivée de Khomeyni sur les terres d'Iran fut possible grâce au vol d'un Boeing 707 d'Air France, symbole honni de la société de consommation.

Le saviez-vous ?

Le sarcelle est une nuance de couleur qui doit son nom à la sarcelle, un petit canard dont le mâle présente cette teinte bleu-verte autour des yeux.



Mini news

Les mères de familles boudées par les entreprises...

Selon une étude mondiale réalisée auprès de 10.000 professionnels, les mères de familles seraient victimes, malgré elles, d'une pratique sournoise : les entreprises rechigneraient à les engager sous prétexte qu'elles sont mamans !



Ainsi, en 2010, 44% des sociétés indiquaient vouloir recruter des mamans ; en 2011, elles ne sont plus que 36%. Au niveau belge, seulement 18% des entreprises sont prêtes à engager des mamans, alors qu'en 2010 elles étaient 28% à l'envisager. Cette discrimination est le fruit de vieux préjugés : les mères sont moins impliquées, moins flexibles dans le travail, elles quittent rapidement leur boulot, pire, leurs connaissances ne seraient plus à jour !

Le saviez-vous ?

En 1998, le magazine Time a sélectionné Bart Simpson dans son classement des cent personnalités les plus influentes du monde !

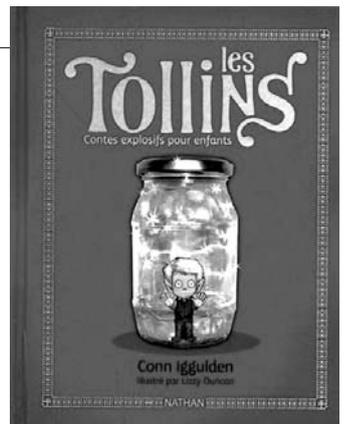


Livre pour enfant

Les Tollins Contes explosifs pour enfants de Conn Iggulden

Les Tollins sont des petites créatures qui vivent à Chorleywood. Les Tollins ressemblent aux Elfes mais n'en sont pas ! Ils ont des ailes, mais sont beaucoup moins sérieux !

Ils menaient une existence bien paisible jusqu'à ce que les hommes décident de s'en mêler : utilisés pour améliorer la couleur de leurs feux d'artifice, les Tollins sont sans cesse pourchassés par les humains ! Blessés par les explosions, leurs ailes mettent deux mois à repousser ! La situation ne peut plus durer : Lucio, un jeune Tollin, décide de mener l'enquête et de trouver un moyen de fabriquer de jolis feux d'artifice, sans utiliser leurs corps. Mais pour cela, il va devoir enfreindre la loi suprême de son peuple et entrer en contact avec les humains pour leur proposer un deal... Le ton du livre est donné, ces contes seront explosifs, parsemés de magnifiques illustrations aux couleurs vives et chatoyantes !



Pourquoi ?

Pourquoi attribue-t-on le chiffre 666 au diable ?



Le nombre « 666 » ne représente pas le Diable, mais bien le nom de l'Antéchrist, établi sur Terre par le Diable. Le nombre 666 figure dans l'Apocalypse de Saint-Jean dans le Nouveau Testament (chapitre 13, verset 18). Le symbole 666 aurait été créé par les premiers chrétiens persécutés par Néron, qui l'identifièrent au Diable à partir d'une association de lettres et de chiffres. En effet, à l'origine, en hébreu comme en grec, les lettres de l'alphabet avaient une valeur numérique, car le système numérique actuel n'existait pas. Un nom pouvait alors être lu comme un chiffre: le nom de l'Antéchrist aura dès lors la valeur numérique de 666:

LU C I F E R = 108 + 189 + 27 + 81 + 54 + 45 + 162 = 666

Le nombre 666 devient alors un code permettant d'authentifier l'Antéchrist lorsqu'il se manifestera !

Décret inscriptions, Pisa 2009...

Une actualité mitigée...

Marie-Dominique Simonet va devoir revoir sa copie concernant le décret inscriptions... Les élèves francophones obtiennent de meilleurs résultats pour Pisa 2009, mais doivent encore les améliorer... Et la négociation sectorielle tarde à entrer dans le vif du sujet...

Le 25 novembre dernier, le gouvernement de la Communauté française adoptait en première lecture des mesures figurant dans un décret «fourretout» et visant «à améliorer la mise en œuvre pratique des modalités d'inscription» en 1^{re} secondaire. Des mesures essentiellement techniques, qui découlent de l'évaluation faite par la Ciri (Commission interréseaux des inscriptions). Pour d'éventuelles modifications plus essentielles du décret inscriptions, il faudra attendre l'évaluation en profondeur que la Ciri devrait mener après la rentrée scolaire 2011.

Dorénavant, le caractère complet ou incomplet d'une école sera déterminé sur base de sa situation à l'issue de la période d'inscription relative à la rentrée scolaire suivante (et non plus sur base de la situation à la rentrée précédente). Afin d'accélérer le processus d'optimisation des préférences par la

Ciri, on considérera que le volet confidentiel du formulaire reprenant jusqu'à 10 écoles classées dans l'ordre des préférences est un véritable mandat que les parents confient à la Ciri, à savoir les rapprocher autant que possible de leur première préférence. D'autres mesures visent à éviter que des élèves soient en ordre utile dans plusieurs écoles.

Toujours pour accélérer le travail d'optimisation, un lien sera établi entre le numéro du formulaire d'inscription et les résultats des élèves au CEB (Certificat d'études de base) afin de libérer plus rapidement les places occupées par les élèves qui n'ont pas obtenu leur CEB et n'ont pas introduit de recours. Pour le reste, la procédure d'inscriptions reste basée sur un formulaire unique et une période unique, de trois semaines, après le congé de Carnaval (soit, cette fois-ci, du 14 mars au 1^{er} avril prochains).

Un arrêt de la Cour constitutionnelle

A la suite d'un recours en annulation déposé par la commune de Villers-la-Ville et certains de ses habitants, la **Cour constitutionnelle** a rendu, le 13 janvier, un **arrêt qui annule une disposition** du décret inscriptions et obligera le gouvernement à revoir une nouvelle fois sa copie. Est concerné le calcul de l'indice composite des élèves et plus particulièrement la distance qui sépare l'école primaire d'origine de l'école secondaire. Le décret prévoit en effet de multiplier l'indice par 1,54 si l'établissement secondaire choisi se situe dans un rayon de 4 km autour de l'école primaire. La Cour juge «légitime et nécessaire» la prise en compte de la distance entre les deux écoles. Elle ajoute toutefois que ce critère ne devrait pas être cumulé aux autres critères géographiques (distances domicile-école primaire et domicile-école secondaire) et ne

Pour la revue de presse complète,
consultez notre site :
www.ligue-enseignement.be

devrait bénéficier qu'aux enfants qui sont scolarisés, en primaire comme en secondaire, loin de leur domicile (près du lieu de travail d'un parent par exemple). Alors que ce critère profite également aux enfants scolarisés près de leur domicile, qui bénéficient dès lors d'un indice plus élevé que les enfants visés.

La Cour se garde cependant bien d'annuler rétroactivement la disposition et accorde même un délai à la Communauté pour revoir sa copie, au plus tard le 31 décembre 2011. La ministre Simonet a réagi « avec satisfaction » à cet arrêt, soulignant les nombreux points qu'il valide et le maintien des effets de la disposition annulée, pour le passé mais aussi pour la prochaine rentrée.

Françoise Bertieaux, chef du groupe MR au parlement de la Communauté française, a salué la décision de la Cour constitutionnelle. Pour elle, l'obligation de rectifier cet article doit être l'occasion d'évoquer « les autres difficultés rencontrées sur le terrain lors de l'application de son décret, à savoir l'imprécision du logiciel de calcul des distances, les transports (métro, bus, tram...) et trajets réels utilisés par l'enfant qui ne se déplace pas à 'vol d'oiseau', ainsi que la pondération retenue pour l'immersion. »

La ministre Simonet a décidé, elle, de se donner le temps de revoir sa copie. Les inscriptions de 2011 (du 14 mars au 1^{er} avril) s'organiseront selon des règles exactement similaires à celles du printemps 2010.

A noter que la commission de l'Éducation a reçu, le 19 janvier, le **rapport de la Ciri** sur les inscriptions de 2010. Selon ce rapport, 45 929 élèves en tout se sont inscrits en 1^{re} secondaire. Parmi eux, 97,43% ont été accueillis dans l'école correspondant à leur premier choix. A Bruxelles, ce taux chute à 90,76%. La part des satisfaits atteint 97,04% en Brabant wallon, et 99,59% en Wallonie hors Brabant wallon. En finale du processus, le 30 septembre, on comptait 40 écoles complètes (sans plus de place disponible en 1^{re} année), soit 8,4% du nombre d'établissements.

Pisa 2009

L'OCDE a divulgué, le 7 décembre, les résultats du dernier test Pisa. Menées en 2009 dans 65 pays, et touchant 520 000 élèves de 15 ans à travers le monde (3 109 en Communauté française), ces épreuves ont porté principalement sur la lecture et, secondairement, sur les maths et les sciences.

En Communauté française, si les résultats restent médiocres en maths, et très médiocres en sciences, la barre se redresse en lecture. Par rapport à l'épreuve de 2000, la Communauté a progressé de **14 points** et se voit au-dessus du score moyen des pays de l'Union européenne, frôlant ainsi le score moyen des pays de l'OCDE. S'agissant des élèves francophones, ce sont surtout les élèves faibles qui remontent la pente, mais ceci n'a pas empêché les plus forts de progresser aussi.

Pour la ministre Marie-Dominique Simonet, « les élèves de 15 ans évalués en 2009, étant nés en 1994, sont entrés dans le cursus après le décret Missions et ont pu bénéficier de plusieurs évolutions dont les effets se font maintenant ressentir : institution de l'école des fondements jusqu'à la fin du 1^{er} degré, mise en œuvre des référentiels de compétences, instauration du pilotage de notre système, formation en cours de carrière, discriminations positives. » On doit également ce sursaut aux « acteurs de terrain » (professeurs, inspecteurs, didacticiens, conseillers pédagogiques) qui « ont eux-mêmes des réponses à la suite du choc Pisa 2000 ».

Mais la « modestie reste de mise », émet Simonet. D'abord, s'il y a sursaut en lecture, nous continuons à chuter en maths et en sciences. Ensuite, d'une façon générale, l'école francophone reste très inégalitaire. L'écart séparant nos élèves forts de nos élèves faibles est le plus important des pays analysés. Et s'il est noté que la part d'élèves réputés « faibles » a diminué chez nous par rapport aux précédents Pisa, elle reste évaluée à 23% et ce serait un record s'il n'y avait le Mexique, encore plus mal loti que nous. A noter encore que la Flandre décline en lecture.

“ S'il est noté que la part d'élèves réputés « faibles » a diminué chez nous par rapport aux précédents Pisa, elle reste évaluée à 23% et ce serait un record s'il n'y avait le Mexique, encore plus mal loti que nous. ”

La commission de l'Éducation du parlement de la Communauté française entendra le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques avant de se prononcer sur l'organisation éventuelle d'un cours de philosophie et histoire des religions dans les deux dernières années du secondaire. A la plus grande joie de son auteur Richard Miller, la commission de l'Éducation s'est saisie, le 14 décembre, de sa proposition de décret. Mais de nombreux problèmes pratiques restent à régler pour sa mise en œuvre.

Le Soir, 15-12-2010

Cours de philo

Le Comité des élèves francophones (CEF) est désormais reconnu par la Communauté française comme organisation de jeunesse. L'élève du secondaire a donc son « syndicat ». Le CEF est aujourd'hui implanté dans une vingtaine d'écoles (Bruxelles, Liège, Brabant, Luxembourg). Grâce au CEF, l'élève du secondaire pourra se faire entendre, mais le pouvoir politique ne sera pas obligé de l'écouter. « Ça sera le prochain combat », dit-on au comité.

Le Soir, 20-01-2011

CEF



Présentation des résultats Pisa 2009. Pour la ministre Marie-Dominique Simonet, la « modestie reste de mise ». Photo www.marie-do.be

« La Communauté française ne progresse pas, le gouvernement persiste dans ses mauvais choix! ». Françoise Bertieaux, la chef de groupe MR, a de Pisa 2009 une autre lecture que celle de la majorité. « Une fois de plus, la Communauté française affiche une moyenne en deçà des Communautés flamande et germanophone et de la moyenne OCDE. » La ligne politique définie par le gouvernement ne répond en rien aux grands paramètres définissant la qualité de l'enseignement des pays de l'OCDE.

L'Appel pour une école démocratique (Aped) s'étonne également de l'enthousiasme saluant l'enquête Pisa. La Communauté française a progressé en lecture de 14 points par rapport à 2000. « Convertie en évaluation scolaire traditionnelle, ça correspond au passage de 9,5 à 9,8 sur 20. Pas de quoi pavoiser (...). » L'Aped suggère que le sursaut en lecture serait dû à une « plus grande habitude des élèves face à ce type de tests, désormais omniprésents dans no-

tre enseignement, non à une amélioration de leurs compétences. »

La Ligue des droits de l'enfant relève, quant à elle, que l'enquête Pisa montre que les pays où le redoublement est intensif (Belgique, France, Espagne, Portugal, Luxembourg...) affichent des résultats médiocres. « Ceci démontre que la suppression du redoublement accompagné de remédiations immédiates favorise le nivellement vers le haut. » La Ligue rappelle qu'il y a 60 000 redoublements par an en Communauté française (13 000 au primaire, 47 000 au secondaire), 17 000 orientations précoces en technique/professionnel, 20 000 abandons et 2 500 renvois. « Il est de plus en plus urgent de changer radicalement le système éducatif. »

Du côté de la ministre Simonet, il n'est pas question d'ouvrir un **débat sur le redoublement**. Pour endiguer l'échec, dont le redoublement n'est que la traduction, la ministre de l'Enseignement entend plutôt mi-

ser sur les stratégies développées depuis quelques années, telles que l'encadrement différencié, les évaluations externes, le renfort d'encadrement au 1^{er} degré, etc. Par contre, Mme Simonet s'inquiète des redoublements en maternelle. Elle a d'ailleurs commandé une étude quantitative et qualitative sur le sujet à l'ULg et à l'ULB. Les universités devraient la remettre durant 2011.

Négociation sectorielle

La négociation sectorielle 2011-2012 a débuté le 24 novembre dernier et devrait aboutir d'ici février prochain. Les caisses de la Communauté sont vides et il sera difficile de répondre favorablement aux quelque 200 revendications déposées par le front commun syndical. Il faudra faire le tri. Les syndicats insistent néanmoins sur deux grandes priorités: une **revalorisation salariale** (dans le cadre d'un plan pluriannuel) et le **maintien du régime des fins de carrière**. Le gouvernement entend bien faire des économies du côté des fins de carrière. Mais les syndicats veulent maintenir le régime, voire l'aménager, en permettant, par exemple, les DPPR à 1/5^e à partir de 50 ans pour un coût inchangé pour la Communauté. Pour le gouvernement, le statu quo budgétaire est insuffisant: on imagine plutôt de relever l'âge de la préretraite à 58 ans, comme cela se pratique en Flandre ou en Communauté germanophone, avec une éventuelle période transitoire destinée à éviter que tous les enseignants ne détalent avant fin 2011. Les objectifs du gouvernement sont donc financiers, mais aussi de principe (alors que l'allongement de la carrière est généralisée) et de lutte contre la pénurie d'enseignants, en maintenant au travail du personnel expérimenté, quitte à lui confier des tâches de tutorat de jeunes professeurs.

Au cours du premier tour de table du 24 novembre, les parties ont fixé leur méthode de travail et le calendrier des premières réunions. Pour la méthode, on créera **deux groupes de travail**. Le premier planchera sur les éléments classiques d'un accord social (barèmes, statuts...) et sera organisé en deux sous-groupes (un pour primaire/secondaire, un pour le supérieur). Un second groupe de travail planchera sur les DPPR. Une décision a été prise: l'exécutif devra, sous peu, fournir des chiffres clairs sur les DPPR.

Un **décret sur la négociation tripartite** des accords sociaux est déposé la semaine du 29 novembre en commission du parlement de la Communauté française. Désormais, on négociera à deux (gouvernement/syndicats) pour les matières reconnues comme étant de la compétence exclusive des syndicats (salaires, etc.). Et l'on négociera à trois (+PO) pour une série de matières précisées dans le décret, soit **9 domaines**: subventionnement des écoles; règles d'utilisation des emplois subventionnés (emplois ACS et APE financés par les Régions et prêtés aux écoles); règles de dévolution des emplois; interventions des PO dans les défraiements de frais exposés par les membres du personnel; statuts du

personnel (y compris le régime des titres et fonctions); rôles et missions des instances où siègent des représentants des PO; création de nouvelles fonctions; les formations pour l'accès à certaines fonctions; possibilités de fractionnement des charges et certains congés (sauf en ce qui concerne la fin de carrière). Les PO ne pourront pas déposer de revendications, ils ne pourront que réagir à celles des syndicats.

Le 30 novembre, les fédérations de PO (SéGEC pour le catholique, Cepeons pour l'officiel neutre, Cecp pour le communal, Felsi pour le libre indépendant) organisaient une conférence de presse pour présenter leurs revendications à l'amorce de la négociation sociale 2011-2012. Les PO demandent que la Communauté «définisse» un écart salarial suffisant entre la fonction enseignante et celle de directeur. Ils souhaitent que les subventions avec lesquelles la Communauté alimente les écoles évoluent exactement comme évoluent les salaires. Ils demandent aussi que l'aide administrative octroyée au directeur du primaire par tranche de 1 000 élèves passe à 500. Comme les directeurs, les PO redoutent que le système Robin des Bois (aide de 8 millions des écoles «favorisées» vers les écoles en difficulté) assèche encore le 3^e degré de l'enseignement général qui est déjà, de leur point de vue, le parent pauvre. Les PO souhaitent également que l'on fixe une procédure qui permette d'écarter (à titre définitif ou non) l'agent jugé inapte pour raisons physiques ou psychologiques. Les PO veulent encore des conseillers pédagogiques au secondaire, un meilleur financement de la promotion sociale, de l'enseignement spécial, de l'artistique à horaire réduit. Ils veulent des normes organiques pour les puéricultrices au fondamental. Des incitants à la création de degrés d'observation autonomes au secondaire. Et la compatibilité entre les logiciels de gestion des écoles et ceux de l'administration.

Le 9 décembre, le gouvernement de la Communauté française rencontrait les syndicats. Ces derniers ont invité l'exécutif à faire part de ses intentions. Mais celui-ci a signalé qu'il ne déposerait aucune proposition avant janvier. Les ministres invoquent les incertitudes qui planent sur la loi de financement et, partant, sur le budget de la Communauté. L'exécutif, sans en dire plus, a confirmé son intention de diminuer le coût des prépensions. Et une projection a été remise aux syndicats; elle signale que si le système des prépensions à 55 ans était maintenu, son coût passerait de 90 millions d'euros à 115 millions

d'ici à 2015 (soit une augmentation de 27%). Pour les syndicats, cette projection n'est pas valable, car elle ne tient pas compte de la diminution constante du nombre de personnes qui partent en DPPR (y compris en 2010, si l'on parle en équivalents temps plein). Déçu, le front commun syndical a fait savoir qu'il restait plus que jamais vigilant, persuadé que le gouvernement veut financer l'accord social sur le dos des DPPR.

Syndicats et ministres se sont revus, le 20 décembre, pour poursuivre la négociation. Désormais impliqués dans les négociations sociales, les pouvoirs organisateurs devraient entrer dans la danse en janvier, dans un premier temps «de façon informelle et séparée» dit-on chez la ministre Simonet.

Lors de la rencontre, les syndicats ont été invités à clarifier leurs revendications. On ne devrait entrer dans le vif du sujet qu'en février. Un rendez-vous a été fixé au 3 février pour ouvrir le débat sur le sort des «prépensions». Une autre plénière (réunissant l'enseignement obligatoire et du supérieur, et où l'on devrait parler prépensions et/ou salaires) est convoquée le 10 février. D'ici là, redoutent les syndicats, «on devrait tourner en rond»... ■

sources

Le Soir et La Libre Belgique,
du 24-11 2010 au 20-01-2011

«Les jeunes sur lesquels on colle l'étiquette de 'délinquants' ne représentent que 1,3% des mineurs pris en charge par les services de l'Aide à la jeunesse. La toute grande majorité des enfants, soit 87%, est en danger ou en difficulté.», a rappelé Evelyne Huytebroeck, ministre responsable en Communauté française, qui lance un plan d'action pour renforcer ce secteur, en promettant 500 prises en charge supplémentaires d'ici la fin de la législature. Dès 2011, 3 millions d'euros seront affectés pour avancer vers cet objectif. Les services d'Aide à la jeunesse (SAJ) et les services de Protection judiciaire (SPJ) vont être renforcés de 35,5 équivalents temps plein (+9% par rapport à l'effectif actuel). En sept ans, entre 2002, et 2008, le nombre de mesures d'aide a augmenté de 6 000 unités, passant de 25 000 à 31 000, et les services agréés sont débordés. Les listes d'attente s'allongent et les délais de prise en charge sont de 6 à 8 mois.

La Libre Belgique, 12-01-2011

Signes religieux

Le **rapport des Assises de l'interculturalité** recommande aux politiques d'interdire, dans l'enseignement officiel, le port du foulard en primaire et dans les trois premières années du secondaire. A partir de la 4e, les filles qui en font le choix seraient libres de porter le voile islamique. La ministre Simonet avait elle-même formulé une proposition qui se rapproche de la recommandation. Par ailleurs, les parlements des trois entités francophones (Communauté française, Région wallonne, Commission communautaire française à Bruxelles) se sont saisis de la question et ont mis sur pied une commission conjointe pour mener une réflexion commune à l'espace francophone sur le port de signes convictionnels, notamment dans la sphère de l'école.

La Libre Belgique, 24-11-2010

Le **cdH** se dit favorable à l'interdiction totale des signes convictionnels à l'école jusqu'à la fin de la 4e secondaire. Au-delà, libre choix aux écoles d'interdire ou non, suite à un débat au sein du Conseil de participation. PS et Ecolo n'ont pas de position arrêtée sur le voile. Le cdH entend profiter de cette «longueur d'avance» pour faire avancer le dossier au niveau de l'Olivier. Il ne faut pas traîner, dit-on, puisque l'opposition MR a déjà déposé des textes qui seront incessamment débattus au parlement.

La Libre Belgique, 07-12-2010

Le rapport des Assises de l'interculturalité, remis le 8 novembre dernier, est «à la solde des thèses communautaristes», s'offusque **Daniel Bacquelaine**, chef de groupe libéral à la Chambre. «On y défend une vision identitaire, en réintroduisant le religieux à tous les étages de la société. Avec, en prime, l'invention d'un nouveau concept: les minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses! Ca n'est pas comme ça que l'on va améliorer le vivre-ensemble.» Le **MR** dénonce les positions prises par les Assises: «On y favorise une société fragmentée, éclatée. On renforce les communautés dans leurs origines culturelles et religieuses sans se préoccuper de l'émancipation de celles-ci.» Le **MR** s'attaque à plusieurs mesures recommandées, comme l'interdiction partielle des signes convictionnels à l'école: «une demi-mesure» selon le **MR**.

Le Soir, 20-12-2010

Le **Conseil d'Etat** a donné raison, le 22 décembre, à Charleroi d'interdire à un professeur de mathématiques de donner cours en portant le voile dans deux établissements communaux. Délibérant chambres réunies (francophone et flamande), et s'exprimant de façon unanime, les juges du Conseil d'Etat considèrent notamment que le port de ce signe religieux «est source de division entre les différentes conceptions religieuses et philosophiques, y compris dans sa dimension sociale plus spécialement en ce qui concerne la place des femmes dans la société.» Le Conseil d'Etat rejoint l'ordonnance rendue à Charleroi, puisqu'il confirme que «dans un Etat démocratique, l'autorité se doit d'être neutre parce qu'elle est l'autorité de tous les citoyens et pour tous les citoyens et qu'elle doit, en principe, les traiter de manière égale sans discrimination basée sur leur religion, leur conviction ou leur préférence pour une communauté ou un parti.» Le Conseil d'Etat note que «pour ce motif, on peut dès lors attendre des agents des pouvoirs publics que, dans l'exercice de leurs fonctions, ils observent strictement, à l'égard des citoyens, les principes de neutralité et d'égalité des usagers.»

Le Soir, 23-12-2010

Le **CAL**, Centre d'action laïque, publie un petit guide «Des pratiques religieuses? Et alors?», qui balise l'usage des pratiques religieuses à l'école, au tribunal, au travail, à l'hôpital... Objectif: «concilier la recherche du bon sens avec les réalités du terrain». A l'école, concernant:

- la cantine scolaire: le CAL refuse le principe de menus à la carte, mais suggère la mise à disposition d'une alternative «quand des produits proscrits pour motifs religieux se trouvent au menu des écoles», par exemple un repas végétarien;
- les congés scolaires: le CAL plaide «pour un maximum de souplesse dans le traitement des absences pour motifs religieux ou culturels»;
- les signes d'appartenance: le CAL prône une règle absolue: pas de signes religieux, philosophiques ou partisans dans l'enceinte de l'école, de l'agent d'entretien à la direction, en passant par le concierge. Le CAL suggère juste des «possibilités d'adaptation» pour les professeurs de religion;
- le cours de natation: «Les filles ont le droit d'apprendre à nager... Les relations saines entre garçons et filles ne se construisent pas en privant ces dernières d'activités nécessaires à leur épanouissement.»

Le Soir, 03-01-2011

La position de la Ligue

Jusqu'ici, la **Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente** a défini sa position à partir des décrets sur la neutralité de l'enseignement officiel qui font une nette distinction entre les devoirs de neutralité des enseignants (donc, pas de signes religieux ou politiques portés par les profs) et les droits des élèves à s'exprimer, dans le plein respect des opinions des autres élèves et de l'exercice de leurs droits ainsi que du règlement d'ordre intérieur, à la condition expresse de ne pas faire de prosélytisme et de propagande (en résumé, oui aux signes qui expriment des convictions, non à l'endoctrinement). La Ligue considérait que les responsables des écoles et les équipes pédagogiques étaient les mieux placées pour adopter le règlement d'ordre intérieur conforme à la situation. Depuis lors cependant, la Ligue a pris connaissance des arrêts de justice qui ont mis en doute le droit des écoles ou des pouvoirs organisateurs à prendre des mesures d'interdiction. La Ligue a observé aussi que, loin de favoriser le climat de dialogue, l'autorisation des signes convictionnels au sein des écoles semblait, au contraire, participer à la dégradation du climat et à faire entrer dans le quotidien des établissements des attitudes de prosélytisme et de conflit, incompatibles avec le projet de l'école publique. En conséquence, la Ligue s'est ralliée à l'idée de la nécessité de légiférer. La Ligue considère, par ailleurs, que les mesures proposées par le cdH seront inapplicables et plaide donc pour une interdiction générale dans l'enseignement obligatoire des signes religieux, philosophiques et politiques.

Abus sexuels

La ministre Marie-Dominique Simonet a indiqué que, ces quatre dernières années, une dizaine de cas graves d'abus sexuels ont été commis sur des enfants et des adolescents dans le réseau de la Communauté française (on n'a pas de chiffres pour les autres réseaux), outre une vingtaine de cas moins graves d'atouchements. L'adulte mis en cause peut faire l'objet d'une mesure conservatoire d'écartement pendant la procédure judiciaire.

Le Soir, 12-01-2011

Le **député MR Jean-Luc Crucke** exige une information complète sur l'ensemble des réseaux. Il prévient : si la ministre Simonet ne livre pas les chiffres souhaités, il invitera le parlement de la Communauté à créer une commission d'enquête. Du côté de **Simonet**, on répète que la ministre n'a pas d'autorité directe sur les réseaux subventionnés. Elle ne dispose

donc pas des informations réclamées par le député. Un site, actuellement en construction, va bientôt permettre aux écoles de communiquer à l'administration les faits de violence qui se sont déroulés en leurs murs. Ce n'est pas via ce site que les écoles dénonceront les faits. Ce sera juste un observatoire, où les faits seront consignés. Ce site permettra ainsi de prendre la mesure la plus exacte possible des faits de violence au sens large.

Le Soir, 13-01-2011

Le groupe MR a décidé, le 14 janvier, de proposer au parlement de la Communauté française d'enquêter sur les abus sexuels commis dans le cadre scolaire et, d'une façon générale, en tout lieu où l'adulte exerce une relation d'autorité avec des mineurs (clubs sportifs, mouvements de jeunesse, etc.). Cette proposition sera déposée à la prochaine conférence

des présidents par Françoise Bertieaux, chef du groupe MR, et Jean-Luc Crucke, président de la commission Education du parlement. Ils suggéreront de créer une **commission spéciale** ou de réunir les commissions compétentes dans les domaines concernés par le sujet (éducation, aide à la jeunesse, sport...).

Le Soir, 15-01-2011

Réunis le 20 janvier, les chefs de groupe du parlement de la Communauté française ont évoqué la proposition de Françoise Bertieaux et de Jean-Luc Crucke de créer une commission d'enquête au parlement sur les abus sexuels à l'école. PS, cdH et Ecolo ont rejeté l'idée. Ils font valoir que cette démarche ferait double emploi avec la commission instituée à la Chambre - chargée d'enquêter sur les «abus sexuels commis dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Eglise» et habilitée à enquêter dans tous les secteurs, y compris l'école. Chez Françoise Bertieaux, on tombe des nues : «*Qui est compétent pour l'école ? La Communauté, non ? Alors ?...*»

Le Soir, 21-01-2011

Dans un récent avis, le Conseil de la Jeunesse recommande au gouvernement de mettre en place des cours obligatoires de vie affective et sexuelle dans les écoles «*dès le début de l'adolescence, tous réseaux et filières confondus*». Mais ceux-ci, précise le Conseil, «*ne doivent pas se limiter à un aspect contraceptif purement technique*» et viser aussi «*l'acceptation de soi et la destruction des préjugés*».

En 2009, dans leurs déclarations gouvernementales respectives, les trois exécutifs francophones PS-Ecolo-cdH se sont pourtant engagés à «*généraliser de manière progressive, via les centres de planning familial, les modules d'animations centrés sur la vie affective et sexuelle, le tout en collaboration avec les centres PMS (psycho-médico-sociaux) et PSE (Promotion de la santé à l'école)*». Un an plus tard, le dossier est toujours pendan. En août dernier, les quatre fédérations de plannings familiaux (laïque, socialiste, pluraliste et FCPC) ont pris de leur côté une position commune partant du principe que «*l'éducation sexuelle est un droit*». Pour les plannings, il faut que celle-ci soit généralisée et «*légalement inscrite dans le programme scolaire*». Alors, un cours obligatoire pour mettre toutes les écoles sur le même pied ? Il n'y a visiblement pas d'accord au sein du gouvernement PS-Ecolo-cdH. Où l'on se dirigerait davantage vers l'instauration de cellules «bien-être», intégrant à la fois l'éducation à la sexualité et d'autres thèmes très éloignés (assuétudes, jeux vidéo, décrochage scolaire...). Ces animations intègreraient tous les acteurs actuels (plannings, PSE, PMS...). L'idée d'un cours à part entière intégré dans le programme semble peu probable : «*c'est impraticable en termes de grille horaire*», dit-on au cabinet de la ministre Simonet.

Le Soir, 06-12-2010

Selon le Délégué général aux droits de l'enfant, Bernard Devos, l'homosexualité devrait être davantage abordée au sein de l'école, et cette sensibilisation devrait avoir lieu dès la maternelle. L'idée n'est pas de parler de sexualité, mais de diversifier les modèles et les représentations proposés aux enfants. La lutte contre l'homophobie passe aussi par une attention particulière apportée par les enseignants et les éducateurs pour éviter que les insultes homophobes ne se banalisent. La prévalence du suicide est 5 à 6 fois supérieure chez les homosexuels de moins de 25 ans, et 8 à 10 fois supérieure chez les lesbiennes du même âge.

Le Soir, 22-01-2011

EVAS



Le numéro vert «assistance écoles» a enregistré 156 dossiers depuis septembre 2010. Cas les plus fréquents : le harcèlement moral (25%), les violences physiques (19%) et verbales (16%).

Le Soir, 17-12-2010

Harcèlement

ULB

Trois mois après la démission de Philippe Vincke, le doyen de la Faculté de philosophie et lettres, **Didier Viviers**, a été élu au poste de recteur de l'ULB. Il a été préféré au politologue Pascal Delwit par 633 voix contre 173. Ses priorités : soutenir la recherche et notamment la recherche fondamentale, veiller à proposer un enseignement de qualité attentif à promouvoir l'égalité des chances, poursuivre l'internationalisation de l'ULB et renforcer l'efficacité de l'administration. Sur un plan stratégique, il souhaite promouvoir une logique de développement régional de l'ULB, tout en maintenant une présence en Wallonie, particulièrement à Charleroi. Il est aussi partisan d'une collaboration accrue avec

la VUB. Parmi ses projets liés aux infrastructures : l'implantation, sur le campus du Solbosch, d'une « Maison des sciences de l'homme » qui accueillerait les équipes pluridisciplinaires, et le renforcement d'un « Pôle santé » sur le campus d'Anderlecht.

Le Soir, 08-12-2010

Alain Delchambre a été élu président de l'ULB pour un mandat de deux ans. Il formera un tandem avec le nouveau recteur Didier Viviers. Le recteur a d'abord en charge les matières liées à l'enseignement et à la recherche ; le président chapeaute l'administration centrale et assure essentiellement un rôle de gestionnaire.

Le Soir, 18-01-2011

Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Freddy Thielemans, annonce un budget à l'équilibre pour la sixième année consécutive. Priorité sera donnée à l'amélioration des services à la population et aux investissements pour faire face à l'essor démographique. Freddy Thielemans annonce ainsi la création de trois crèches et la mise à l'étude d'une quatrième, mais aussi la construction ou la rénovation d'écoles, dont celle de la Batellerie à Laeken.

Le Soir, 13-01-2011

Il n'y aura finalement pas de fusion des quatre universités catholiques de la Communauté française. L'assemblée générale des Facultés Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) a réuni, le 17 décembre, un quorum insuffisant de votes favorables à la fusion. A Namur, on craignait surtout la perte de la personnalité juridique et de voir s'envoler avec elle tout pouvoir de décision. « *Conscients de l'urgence du projet au niveau du Hainaut, les conseils d'administration des Fucam et de l'UCL ont décidé d'entamer immédiatement ensemble des négociations en vue d'un projet commun de développement universitaire sur le Hainaut par une fusion UCL-Fucam d'ici le printemps prochain.* » L'idée est que la fusion soit opérationnelle dès la rentrée académique de septembre 2011.

Les instances de l'UCL, pressées d'absorber les Fucam, proposent d'établir désormais des négociations bilatérales tant avec Namur (FUNDP) qu'avec Saint-Louis, selon l'alternative suivante : « vers la fusion » qui, répète-t-on, « *reste l'objectif de l'UCL* », ou « *dans un cadre d'entités gardant leur autonomie juridique, si cela est jugé préférable par certaines d'entre elles* ».

Le Soir, 18, 24-12-2010 et 19-01-2011

La Ligue des familles a amendé son plan de refonte des allocations familiales. Pour la Ligue, la probable défédéralisation des allocations familiales offre l'occasion d'une refonte en **trois axes** :

1. Une allocation unique de 160 à 180 euros par mois versée à la mère de chaque enfant. Plus question de tenir compte du statut professionnel des parents, ni de différencier les montants selon l'âge ou le rang occupé par les enfants dans la fratrie ;
2. Des suppléments inchangés pour les enfants handicapés et les orphelins ;
3. Une compensation de 30 euros par enfant pour les familles nombreuses, afin d'éviter que cette catégorie ne subisse une perte, par rapport au système actuel.

La Ligue rappelle qu'elle est défavorable à la communautarisation des allocations familiales. Elle plaide pour leur gestion commune par la Région wallonne et la Région bruxelloise. Le scénario de la Ligue dégagerait, pour la Wallonie et Bruxelles, un boni de 100 millions d'euros par an, qui viendrait bien à point pour ouvrir des crèches, améliorer l'accueil extrascolaire, assurer la gratuité de l'école et réduire les minerval.

Le Soir, 21-01-2011

Allocations familiales

Ville de Bruxelles

UCLouvain

Apprendre dans la rencontre

Les réseaux d'échanges de savoirs sont nés en France il y a plus de trente ans, dans le sillage du mouvement des pédagogies nouvelles. Ils se sont implantés depuis une vingtaine d'années en Belgique, où ils se sont développés dans différents contextes (centres culturels, travail de quartier, santé mentale, maisons médicales...). Il en existe actuellement quatorze en Région bruxelloise et en Wallonie.

« La chose importante de la vie, c'est sa découverte perpétuelle et continue, et non un résultat acquis une fois pour toutes. »

Fedor Mikhaïlovitch Dostoïevski

Cependant, plutôt que de décrire les réalités plurielles de terrain, nous proposons ici d'exposer la méthodologie qui donne sens aux R.E.S. et qui s'est construite au fur et à mesure de l'expérience, en France, en Italie, en Espagne, en Belgique, etc. Chaque R.E.S. se « l'appropriant » à sa façon, inventant ses propres solutions, adaptées aux réalités du terrain où il s'est implanté.

Les postulats à la base de la dynamique des réseaux d'échanges *réiproques*¹ de savoirs sont les suivants :

- chacun détient des savoirs et peut les transmettre ou apprendre à les transmettre à autrui ;
- être dans la position de transmettre ses savoirs est valorisant ;

- il n'y a pas de « petits » ou de « grands » savoirs, tout savoir est important.

Les savoirs offerts sont divers quant à leur nature et à leur histoire : ils ont été appris grâce à l'expérience de vie ou acquis dans un cursus scolaire... Ils sont liés à des traditions, aux racines, à une profession ou à la débrouille qui a été nécessaire à la survie, ou encore à des passions et/ou des engagements citoyens.

Ils peuvent être parcellaires, en cours d'acquisition... L'offre d'une brique de savoir répond souvent à la demande : les bases de la bureautique ou quelques mots dans une langue étrangère suffisent à satisfaire la curiosité ou le besoin du demandeur.

Les savoirs sont traités ici sur pied d'égalité, et s'avèrent volontiers complémentaires. L'un des points forts de la dynamique est de jeter des ponts entre les savoirs profanes (expérience de vie, connaissances empiriques) et les savoirs académiques, de

susciter la rencontre et le dialogue entre eux.

La méthodologie

La méthodologie des R.E.S. procède par un ensemble d'étapes qui soutiennent et outillent les participants dans leurs rôles d'offreurs et de demandeurs de savoir, et d'animateurs. Car si chacun sera tour à tour offreur et demandeur, chacun sera aussi - s'il le désire - animateur.

Au cœur du R.E.S., on trouve bien entendu la mise en œuvre des **échanges de savoirs** : tout moment où une transmission de savoir a lieu est appelé « échange » bien qu'il n'y ait généralement pas réciprocité « directe ». Par exemple, disons que A est offreur d'espagnol et que B offre l'aromathérapie. Si A offre l'espagnol à B, il n'est pas forcément intéressé à être initié aux huiles essentielles. Par contre B offrira ce savoir à C qui offrira une initiation à l'accordéon à D, etc. On parlera ici de réciprocité *ouverte*.

Néanmoins, il y a aussi une réciprocité au sein de l'«échange», car, nous l'évoquerons plus loin, l'intérêt porté au savoir offert permet de le réactualiser, de le faire revivre.

L'échange de savoirs se concrétisera parfois par des **ateliers de recherche collective**, où chacun est offreur et demandeur, chercheur ou glaneur d'informations en fonction de questionnements ou d'objectifs communs. Ainsi, un jardin collectif émanant d'un R.E.S. devient un lieu où l'on découvre, ensemble, des gestes du jardinier et le rythme des saisons.

En amont de l'échange de savoirs, le **repérage de savoirs** permet d'identifier, avec les (futurs) participants, les savoirs qu'ils détiennent. Afin de susciter l'expression et de dépasser la barrière des inhibitions («mais je n'ai rien à offrir, moi»), des outils ont été créés, tels que le photolangage «savoirs en lumière» réalisé au sein des R.E.S. belges.

Au terme de ce repérage, les participants formulent donc une/des offre(s) et une ou des demande(s) de savoir. Chacun décide également des conditions de l'échange, des méthodes pédagogiques... Le tout, offres, demandes, conditions, pourra par la suite être réajusté. Chacun est



RÉSEAUX D'ÉCHANGES DE SAVOIRS

«décideur de ses apprentissages et de leurs modalités» (Claire Héber-Suffrin)².

La **mise en relation**, la première rencontre entre offreurs et demandeurs d'un savoir donné, est organisée par les animateurs du R.E.S. Elle permet à chacun de préciser ses attentes, ses souhaits. Le cas échéant, si offreur et demandeur se comprennent mal, ou si un quiproquo surgit entre eux, l'animateur qui a effectué la mise en relation pourra proposer une médiation.

Le **suivi** des échanges s'opère de façons diverses, dont celle de rencontres appelées «échange sur les échanges» au cours desquelles les participants mutualisent leurs expériences, les éléments facilitant et les obstacles qu'ils ont rencontrés.

L'échange de savoirs peut conduire à la **création collective** et à l'**engagement citoyen** : création d'une publication, d'une représentation publique, d'un événement culturel et/ou festif...

En outre, nous l'avons vu, les offreurs-demandeurs sont invités à prendre part à l'animation des R.E.S.. Certains R.E.S. réunissent régulièrement les participants autour de réflexions sur certains aspects de la vie du projet, de sa gestion.

L'**équipe d'animation** est ouverte à qui souhaite la rejoindre. Des formations sont d'ailleurs ponctuellement organisées afin de donner l'occasion aux participants - animateurs de s'approprier pleinement la méthodologie.

L'intérêt de la réciprocité

Être en position d'offreur tout comme de demandeur de savoirs favorise une restauration de l'estime de soi dans des interactions solidaires : parce que mon savoir intéresse les autres, il est valorisé et me valorise également. Chaque individu est considéré comme un potentiel de richesse. L'individu engagé dans un échange de savoir se sent attendu, donc inclus dans une relation, dans un tissu social.

Nous découvrons, au travers des interactions solidaires, que nous sommes interdépendants, que nous avons besoin des autres, de ce qu'ils ont à nous apporter, que personne n'est inutile. Par là, nous prenons conscience mutuellement de notre utilité sociale.

Les R.E.S. ouvrent un espace de rencontre à des personnes d'origines diverses, aux parcours variés, leur offrent l'occasion de faire connaissance au-delà des clichés, des peurs, de voir les différences comme une richesse, de (re)nouer un dialogue vrai. Et ce, dans la volonté du respect des individualités et celle d'être attentif à la réussite de l'autre.

Effets en termes d'apprentissage : l'échange de savoirs est un moyen stimulant de mobiliser ses acquis. La demande de savoir donne l'occasion à l'offreur de réactiver les connaissances passives, réveiller les savoirs endormis... Offrir sa langue maternelle suscite des interrogations sur telle ou telle règle de grammaire, sur le sens de tel mot dont on n'est

“ Les R.E.S. ouvrent un espace de rencontre à des personnes d'origines diverses, aux parcours variés, leur offrent l'occasion de faire connaissance au-delà des clichés, des peurs, de voir les différences comme une richesse, de (re)nouer un dialogue vrai. ”



plus si sûr... Les questions des demandeurs motivent à se replonger dans les livres... L'offreur (ré)apprend à enseigner son savoir : « le savoir enseigner s'apprend en enseignant, par essai/erreurs, en tâtonnant et en interactions avec d'autres. » (Claire Héber-Suffrin)

La question est donc aussi importante que la réponse, l'égalité n'est donc pas seulement effective entre les savoirs, mais entre offreur et demandeur. Chacun apportant à l'autre dans une authentique réciprocité.

On se (re)découvre soi-même au travers du savoir partagé et cela peut aller jusqu'à donner à l'offreur - comme au demandeur - l'envie de reprendre un parcours de formation.

La méthodologie des R.E.S. permet à chacun d'avancer à son rythme, comme il veut, comme il peut... « Les isolements, les cloisonnements peuvent se rompre en douceur, sans nier les peurs, dans une recherche progressive de rencontres que chacun peut gérer et négocier à son rythme... » (Claire Héber-Suffrin)

Néanmoins, il y a engagement les uns vis-à-vis des autres. Cet engagement se matérialise par la charte commune aux R.E.S., dont la plupart des R.E.S. rédigent une version propre, adaptée à leur réalité de terrain.

En guise de conclusion...

A l'heure où la perte de lien social s'accroît dans l'ensemble de la société, toutes classes sociales et générations confondues, les R.E.S. offrent à chacun une manière de « nouer » avec d'autres, de participer à un ensemble, mais aussi d'être reconnu pour ce qu'il est et dans ce qu'il peut apporter aux autres : les fruits de son expérience de vie, sa vision du monde, sa culture.

Les R.E.S. invitent à avancer vers un « vivre ensemble » qui se nourrit des apports de chacun, et ce, dans la convivialité, la simplicité et la quête du plaisir partagé. Ils font ainsi du savoir un facteur de lien social, d'épanouissement individuel et collectif. ■

1. Les Français utilisent R.E.S. (Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs) car ils tiennent à insister sur la notion de réciprocité.

2. Claire Héber-Suffrin est l'initiatrice des R.E.S.

bref

Vers d'autres échanges de compétences: les RERS et les SEL

Les réseaux d'échanges de troc, tels que les RERS (Réseaux d'échanges réciproques de savoirs), et les réseaux d'échanges multilatéraux, les SEL (Systèmes d'échange local), sont apparus en France dans les années 1970. Ces pratiques concernent tant des échanges de services, de savoirs, de biens ou d'objets. Les SEL (Systèmes d'échange local) et les RERS (Réseaux d'échanges réciproques de savoirs) sont les deux principaux réseaux d'échange de compétences existant. Les SEL proposent des échanges de services et de biens et sont organisés autour d'une monnaie d'échange fictive, les RERS proposent, eux, uniquement des échanges de savoirs et n'utilisent aucune monnaie virtuelle.



L'explosion d'Internet dans les années 2000 révolutionna ce secteur via l'émergence des nouveaux réseaux d'échanges. En effet, avec la baisse du pouvoir d'achat et l'augmentation du coût des services, de nouveaux réseaux d'entraide sont rapidement apparus dans le but de permettre à leurs membres d'échanger des services.

Infos pratiques

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.rers.be ou contactez Véronique Guillaud, les lundis au 02/209 63 91.

Des ouvrages sur le sujet sont disponibles au centre de documentation du « Collectif-Alpha »

12 rue de Rome à 1060 Saint-Gilles 02/533 09 25.

Les scientologues au coeur de l'Europe

Réputée secte nuisible en Belgique, l'Eglise de scientologie y mène un lobbying intense, avec Bruxelles et l'Union pour cibles. Mais son image est mauvaise et les écueils sur son chemin, multiples.

Lafayette Ron Hubbard (1911-1986), un écrivain de science-fiction américain, fonde l'«Eglise» de scientologie en 1954, à Washington. Son ouvrage de référence? «La Dianétique» («La puissance de la pensée sur le corps»), qu'il avait publié en 1950. Dès 1959, il s'installe en Angleterre, Londres servant de première tête de pont européenne à cette soi-disant «Eglise» qui assure à ses adeptes (contre monnaie sonnante et rébuchante...) que la dianétique soignera les plus faibles et que la scientologie fera d'eux d'immortels surhommes, des «thétans opérationnels», des «clairs» libérés du joug d'une influence extraterrestre malveillante arrivée sur Terre voilà 75 millions d'années. Le tout grâce à des «entretiens» psychologiques menés à l'aide d'électromètres, basiques mais vendus très chers bien qu'ils soient loin d'avoir l'efficacité des vrais polygraphes (dits «détecteurs de mensonges»).

Bref, la scientologie essaime ensuite sur le continent. On trouve ainsi, dès 1970 en France, la trace d'une procédure judiciaire ouverte contre Hubbard, pour fraude fiscale. Trois ans plus tard, le mouvement prend pied

en Belgique. Hubbard meurt en 1986, alors que la scientologie connaît de sérieuses dissensions internes. Par la suite, elle est de surcroît mise sur la sellette par des Etats d'Europe. Ainsi, par exemple, la Bavière décide en 1996 d'interdire l'accès à la fonction publique aux scientologues, suspects d'interventions et d'un entrisme malsains dans les rouages du *Freistaat*.

De 1973 à nos jours

Mais qu'est devenue l'Eglise de scientologie de Belgique, depuis son émergence en 1973? Elle est peu évoquée dans la presse nationale, avant la fin des années 1980. Comme des dizaines d'autres mouvements sectaires, elle le sera davantage en devenant l'objet d'une attention soutenue de la Chambre des représentants, en 1996 et 1997. Une commission d'enquête parlementaire relative aux agissements sectaires avait en effet été lancée à Bruxelles, après divers drames, comme les massacres de l'Ordre du temple solaire (1995) ayant stupéfait l'opinion publique. La «sciento», comme on dit dans le jargon journalistique, était citée dans le rapport final du 28 avril 1997¹. On lisait par exem-

ple, ce qui intéressera tous les enseignants, «*qu'on constate que certaines sectes tentent de s'introduire dans les écoles par la diffusion de vidéocassettes ou la présentation de programmes de formation. Ceci est particulièrement caractéristique de l'Eglise de scientologie*». Ou que «*certaines professions (les psychiatres, les journalistes, etc.) sont systématiquement noircies, notamment par les scientologues*». C'est que les psychiatres sont ses ennemis naturels, puisqu'elle veut occuper leur terrain. Quant aux journalistes, ils rapportent volontiers ses dérapages. Or Ron Hubbard avait lui-même édicté que «*celui qui s'oppose à la scientologie peut être l'objet d'une propagande noire (...) être privé de propriété, blessé par tous les moyens (et) on peut le tromper, le poursuivre en justice, lui mentir et le détruire.*»

Un acquis : le «CIAOSN»

Cette commission, dont feu le député libéral Antoine Duquesne fut l'un des moteurs, avait élaboré des recommandations qui n'ont malheureusement guère été suivies, à l'exception notable de la création, à Bruxelles, du «Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles», ou



CIAOSN², activement efficace dans sa mission et parmi les mieux renseignés d'Europe sur le phénomène sectaire.

Mais les scientologues belges, qui se laissaient alors évaluer à quelque 5 ou 6.000, un nombre bien trop flatteur comme on le comprendra ensuite, allaient vaciller à l'automne de 1999. Parce que des plaintes avaient été déposées par d'anciens adeptes estimant avoir été grugés au plan financier, le juge d'instruction bruxellois Jean-Claude Van Espen menait perquisition en leurs locaux. Et, alors qu'une enquête complémentaire allait encore s'étendre par la suite sous la houlette de son collègue Michel Claise, le parquet fédéral traçait, au mois de septembre 2007, un réquisitoire extrêmement sévère³ contre l'«Eglise» belge, qu'il qualifiait d'organisation criminelle, ainsi que contre certains de ses dirigeants. Le procès qui devrait en découler (2012?) sera crucial pour la scientologie : ce sont en effet ses pratiques essentielles qui pourraient être dites illégales. Si tel était le cas, cette «Eglise» ne pourrait plus raisonnablement mettre en oeuvre ses préceptes en Belgique.

Implantation massive

Cela générerait assurément la poursuite de son implantation dans notre pays. En effet, alors que Copenhague a longtemps été considérée comme le siège européen de l'organisation, Bruxelles a hérité - à son corps défendant! - de ce titre peu envié. Pas seulement, on s'en doute, en tant que centre névralgique de notre petit pays. Mais aussi parce qu'elle accueille l'essentiel des institutions européennes. Ainsi, la scientologie avait inauguré, au mois de septembre 2003, son «Bureau européen des affaires publiques et des droits de l'homme» (des droits à la sauce sciento, bien entendu), luxueusement et fort joliment aménagé, rue de la Loi. A quelques encablures desdites institutions...

Plus fort, plus grand, plus cher : le 23 janvier 2010, nou-

velle inauguration bruxelloise, celle du très officiel «Siège des églises pour l'Europe», au boulevard de Waterloo, à quelques centaines de mètres du Palais de justice. Il occupe les anciens locaux de la «Cocof» (la très belge «Commission communautaire française»), soit rien moins que 9.400 m². Et ce n'est pas tout, à en croire Agnès Bron, une Française chargée des relations publiques de la scientologie pour la Belgique : «On a déjà acheté les bâtiments», admet-elle⁴.

Mais, tiens donc, le directeur pour la Belgique, Christian Mirre, est également français. Pourquoi pas un Belge? Sans doute parce que le nombre des scientologues belges a longtemps été surévalué. Et parce que le recrutement connaît de surcroît des lacunes, grâce à des mises en garde répétées,

“ Alors que Copenhague a longtemps été considérée comme le siège européen de l'organisation, Bruxelles a hérité - à son corps défendant! - de ce titre peu envié. ”

notamment dans la presse. Si l'on pensait qu'ils étaient quelques milliers, ce sont sans doute en réalité à peine quelques centaines de scientologues qui animent l'« Eglise » belge, avec très peu de « permanents ».

C'est clairement l'une des faiblesses du mouvement, en Belgique (le siège du boulevard de Waterloo est surtout hanté par des étrangers). Mais elle n'empêche pas son prosélytisme institutionnel : l'Europe et le Parlement belge sont ses cibles.

Abus de faiblesse

Ainsi, en novembre 2004, la Chambre réunit un groupe de travail sous la présidence du « Monsieur (anti)sectes » belge qu'est devenu le député socialiste André Frédéric. Ce groupe, chargé d'évaluer les suites réservées aux recommandations de 1997, est pris d'assaut. Les scientologues veulent absolument être retirés de la liste des organisations sectaires nuisibles évoquée cette année-là au Parlement, indique le député, par ailleurs auteur d'un ouvrage de référence sur les sectes en Belgique⁵. Le lobbying est si vigoureux qu'il doit intervenir, car les disciples de Hubbard ne cessent « de téléphoner, d'écrire, d'envoyer des messages, d'essayer de se faire recevoir au Parlement (...) Les commissaires se plaignent d'être interpellés en permanence. Ce n'était plus possible. »⁶

Ces pressions, les scientologues les exercent tout autant auprès de l'Union européenne. Le journaliste français Emmanuel Fansten, qui vient de consacrer un livre à l'organisation⁷, utilise ces mots : « *Centre névralgique du lobbying sectaire, l'Europe est plus que jamais au coeur de la stratégie scientologue. Carrefour des enjeux géopolitiques, Bruxelles est devenue le nouveau point d'ancrage des héritiers de Ron Hubbard. Aujourd'hui, bien plus encore que Washington dans les années 90, elle représente le centre opérationnel de la secte.* »

Voilà donc l'enjeu, pour cette dernière : conquérir l'Europe. Et le faire à Bruxelles. Mais les écueils sont nombreux sur son chemin. Sans même parler du procès à venir, son image est négative, parce qu'elle a plusieurs fois suscité le scandale. On songe aux méthodes de recrutement déguisé (formations et colloques orientés, concours photographique discutables, etc.), à la mensongère exposition anti-psychiatrie tenue en septembre 2007 à la « Galerie Louise », au coeur de Bruxelles, au soutien apporté au pourtant bien mauvais programme antidrogue scientologue « Narconon » par l'extrême droite flamande la plus noire, en avril 2008 sur Internet. Et, de surcroît, des opposants à l'« Eglise » se mani-

festent, en rue ou sur Internet, depuis le mois de février 2008 sous le nom d'« Anonymous ». Leur slogan : « *Nous n'oublions pas, nous ne pardonnons pas et nous sommes nombreux.* »

Enfin, le même député André Frédéric propose (avec d'autres) depuis longtemps qu'une loi sanctionne l'abus de faiblesse mentale, dont les gourous de tout poil usent généralement pour décérébrer puis asservir les personnes déstabilisées. Introduire dans le Code pénal une criminalisation de cette technique (comme c'est le cas en France depuis 2001 grâce à la loi dite About-Picard), ce serait donner à la justice une arme puissante contre les sectes nuisibles. Or le Parlement procède précisément, en ce début 2011, à de nouvelles auditions de spécialistes pour y parvenir. Terrain fangeux, pour les disciples de Ron Hubbard... ■

Cet article a été spécialement rédigé pour la revue « Eduquer » de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl. Il ne peut être reproduit sans les accords respectifs de son auteur et de la Ligue.

1. Rapport encore visible sur www.lachambre.be/FLWB/pdf/49/0313/49K0313007.pdf et 008.pdf
2. CIAOSN, 139, rue Haute (3e ét.) à 1000 Bruxelles; 02/504.91.68; ciaosn@just.fgov.be
3. Les préventions retenues, pour 14 inculpés et pour un procès toujours à venir, sont graves : extorsion, escroquerie, exercice illégal de la médecine, entrave à la pratique de la médecine, non-assistance à personne en danger, infractions à la loi sur le commerce, infractions à la loi sur le respect de la vie privée, association de malfaiteurs et organisation criminelle (comme le Parquet fédéral l'avait confirmé à « La Libre Belgique », le 4 septembre 2007).
4. Déclaration à « La Dernière Heure », le 3 février 2010.
5. « *Broyeurs de conscience* », André Frédéric, Editions Luc Pire, Bruxelles, mars 2010.
6. Déclaration à « La Libre Belgique », le 27 novembre 2004.
7. « *Scientologie, autopsie d'une secte d'Etat* », Emmanuel Fansten, Editions Robert Laffont, Paris, octobre 2010; lire également à ce sujet « *Le Vif/L'Express* » du 26 novembre 2010.

bref

Les sectes en Belgique

Une secte est une organisation nuisible définie, selon les termes de loi, comme un groupement à vocation philosophique ou religieuse, ou se prétendant tel, qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables, nuit aux individus ou à la société ou porte atteinte à la dignité humaine.

Il s'agit donc d'un groupe ou d'une organisation brimant les libertés individuelles à travers une manipulation mentale de l'adepte dans le but de le maintenir sous contrôle et de s'approprier ses biens. Le critère fondamental qui permet de parler « d'organisations sectaires nuisibles » est l'infraction à la loi ou la violation des



droits de l'homme.

Nous ne disposons pas actuellement de liste officielles des sectes présentes en Belgique.

Bien qu'engagée dans la lutte anti-sectes, la Belgique est tiraillée entre, d'une part, sa volonté de maintenir l'ordre public et de protéger le citoyen et, d'autre part, celle de respecter les libertés individuelles. C'est pourquoi des organismes chargés de la prévention des risques et de la lutte contre les phénomènes sectaires ont été créés. Ces commissions ont publié des listes non exhaustives d'associations considérées comme sectaires. Des listes qui ont rapidement fait l'objet de vives controver-

Dossier réalisé par Marie Versele, animatrice du secteur Communication

Vers une nouvelle cantine ?

Nous gardons tous en tête un souvenir âpre de la cantine scolaire comme d'un lieu nauséabond, proposant une nourriture fade et sans saveur imposée aux enfants obligés d'engloutir ce repas-épreuve.

Du côté des parents, certains préjugés persistent encore. Si l'existence d'une cantine est

perçue positivement par de nombreux parents travaillant, d'autres l'envisagent comme un pis-aller et non comme une cuisine de qualité. La cantine est encore trop souvent considérée comme une cuisine « vite faite » ne pouvant remplacer la « vraie » cuisine familiale.

Pourtant, les cantines scolaires ont bel et bien évolué. A la page, elles tentent de répondre aux normes diététiques en vigueur tout en se modernisant pour satisfaire les attentes des plus jeunes. De plus, la cantine jouit d'une fonction sociale forte, le repas de midi étant parfois le plus consistant de la journée pour certains enfants. A côté de cette fonction sociale, la cantine représente l'un des rares lieux éducatifs sur le plan alimentaire. En sus de ses menus, la cantine est devenue le lieu idéal pour une sensibilisation à une alimentation saine.

A l'heure où l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) constate une montée en force du taux d'obésité et de surpoids chez les plus jeunes, l'éducation à la santé est devenue une nécessité de santé publique.

Un enjeu de taille à amorcer dès l'école maternelle... ■



Constat d'une malbouffe généralisée

En Belgique, un enfant sur cinq est en surpoids. Sodas, chips, biscuits, chocolat, pâtisseries et graisses en tous genres sont devenus le quotidien des jeunes, les entraînant dans une spirale de la malbouffe. Comment agir pour réfréner ce mouvement ? Comment mettre en place des pratiques saines et éducatives pour faire de nos enfants des consommateurs raisonnés et raisonnables ?

En mars 2010, l'Institut Scientifique de Santé Publique affichait les premiers résultats d'une Enquête de santé nationale menée en 2008¹. Ce premier rapport indique que le Belge est en moyenne trop gros : presque la moitié de la population adulte présente une surcharge pondérale (54 % des hommes et 40 % des femmes) et 14 % souffrent d'obésité. Du côté des enfants, les résultats ne sont pas plus encourageants : 18 % des jeunes âgés de 2 à 17 ans souffrent de surpoids. Plus précisément, 22% des enfants de 5 à 9 ans souffrent de surpoids.

De plus, les données épidémiologiques actuelles nous montrent qu'en Belgique, comme ailleurs dans le monde, on observe une augmentation de la prévalence de l'obésité chez les enfants et chez les adultes. L'obésité représente donc un réel problème de santé publique qui mérite une prévention et une prise en charge thérapeu-

tique fortes. Une réalité sérieuse car la surcharge pondérale des enfants conditionne, de facto, le surpoids de l'adulte. Une politique d'éducation à la santé au sein des écoles se révèle alors être un enjeu de taille.

Cet excès de poids chez l'enfant entraîne une série de complications physiques, mais également psychosociales, considérables. Sur le plan physique, une obésité précoce peut avoir des conséquences désastreuses sur la santé des jeunes enfants : diabète, risques cardio-vasculaires, problèmes orthopédiques, vergetures, hirsutisme, acné... Sur le plan psychosocial, le surpoids entraîne une mauvaise estime de soi et peut être une source d'anxiété chez l'enfant. Au niveau du groupe, l'obésité est souvent associée à une série de stéréotypes négatifs au sein des plus jeunes. Ainsi, l'excès de poids est synonyme de dysfonctionnement social, de paresse, de moindre intelligence, de di-

minution des performances physiques, de mauvais état de santé, etc.² (Hill et al, 1995).

Les enjeux d'une alimentation équilibrée

Pour répondre à l'urgence, la Communauté française, en partenariat avec l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), a mis sur pied un guide précieux sur les pratiques alimentaires des plus jeunes, « Enfant et nutrition - Guide à l'usage des professionnels »³. Un guide à l'usage des professionnels, mais enrichissant pour tous, qui dispense une série d'informations sur le bon développement physique des enfants.

Ainsi, le guide nous rappelle quels sont les enjeux d'une alimentation équilibrée :

- permettre une croissance harmonieuse et un développement optimal par un apport nutritionnel adapté à l'âge de l'enfant ;
- promouvoir la croissance et l'activité physique ;
- prévenir certaines pathologies à

“ L'appétit, tout comme chez l'adulte, est un élément de vie variable d'un enfant à l'autre et d'une période à l'autre. Par contre, privilégier la qualité des aliments qui lui sont proposés et favoriser une ambiance agréable et détendue sont des éléments essentiels à son épanouissement nutritif. ”

moyen et long termes résultant de carences ou de déséquilibres alimentaires ;
- dépister les troubles et carences alimentaires, y remédier et favoriser une relation de qualité au moment des repas.

A l'heure du bilan nutritionnel...

Au-delà des problèmes de surpoids, on observe d'importants déséquilibres dans les apports nutritionnels de nos jeunes. En effet, on constate que 8 à 20 % des nourrissons ont une anémie par carence en fer, et pas moins de 17 % des enfants de 6 à 12 ans présentent une hyper cholestérolémie.

Par ailleurs, il semble que la plupart des enfants de 0 à 3 ans ont une alimentation trop riche en protéines et déficiente en lipides et en fer. On constate que cette tendance s'inverse avec l'âge : les 3-6 ans consomment eux trop de graisses (surtout des acides gras saturés) et trop de saccharose au détriment des sucres complexes qui ne se retrouvent pas en quantités adéquates dans leurs prises alimentaires.

L'alimentation de 18 mois à 6 ans... les premiers blocages

Durant son évolution, le jeune enfant va connaître une période d'acquisition de l'autonomie (appelé « l'adolescence de la petite enfance ») qui l'amène, dans la plupart des cas, à adopter un comportement de refus de manger, de dormir, d'obéir... Cette période marquée par le « non » devient souvent source d'angoisses et de désespacements pour les parents.

Dans cette évolution, le passage à l'école peut être une période charnière. En effet, certains enfants y modifient la qualité de leur alimentation en adoptant des nouvelles habitu-

des alimentaires pas toujours saines. En effet, à l'école, tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins alimentaires (certains mangent plus que d'autres) et les conditions d'alimentation sont modifiées par rapport à la maison (l'encadrement y est réduit et l'autonomisation de l'enfant plus importante).

Les enquêtes alimentaires⁴ nous indiquent que les tendances nutritionnelles chez les enfants de 18 mois à 6 ans sont souvent excessives et ce, tant en milieu d'accueil, qu'à l'école ou encore à la maison. Les apports en protéines y sont globalement trop importants : ils peuvent atteindre 250 à 300 % des apports journaliers recommandés. Dans cette tranche d'âge, on constate également souvent une carence en lipides : l'apport en acides gras essentiels (acide linoléique et alpha linoléique) est insuffisant dans leur alimentation. A cela s'ajoute généralement une consommation légèrement insuffisante en sucres au bénéfice du saccharose (jus, yaourts, céréales...) provoquant de nombreuses caries dentaires. La situation se complique avec les enfants refusant les produits laitiers, car l'apport en calcium n'est dès lors pas couvert et très contraignant.

Comme le soulignent Nathalie Claes, diététicienne pédiatrique à l'ONE et Martine Robert, diététicienne pédiatrique en chef à l'HUDERF (Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola), « la mise en place précoce d'habitudes alimentaires correctes a des effets positifs sur la santé. C'est pourquoi il est important d'instaurer une alimentation variée et équilibrée dès le plus jeune âge. En découvrant des goûts, des couleurs, des textures et des odeurs différentes, l'enfant va pouvoir exercer sa capacité à réaliser des choix, en exprimant sa préférence ou son refus à tel ou tel aliment. »

Attention aux jus et limonades !

La consommation excessive de jus de fruits peut entraîner, chez certains enfants, une réduction de la consommation d'aliments nutritionnellement intéressants, et peut donc être responsable d'un retard de croissance. Chez d'autres enfants, une consommation excessive de jus de fruits associée à une alimentation normo-calorique peut être responsable d'obésité. L'apport énergétique des jus de fruits même non sucrés ou des limonades n'est en effet pas négligeable : 400 kcal par litre. Il est alors impératif d'apprendre aux parents à présenter de l'eau nature comme boisson attractive.

L'alimentation des 6-12 ans... L'imitation des pairs

La tranche d'âge des 6-12 ans représente une période de modifications du comportement qui se caractérise par l'acquisition de nouveaux choix et refus sélectifs, induits, entre autres, par l'imitation des aînés ou des pairs.

L'étude des pratiques alimentaires des jeunes de 6-12 ans⁵ nous indique une surconsommation globale de certains nutriments, tels que les protéines, les acides gras saturés, les sucres simples, le sel, et des apports insuffisants en d'autres nutriments, tels que les glucides complexes, les fibres alimentaires, l'eau, le calcium, la vitamine D 5.

Le mode alimentaire des enfants de 6 à 12 ans est étroitement lié aux habitudes familiales et à l'alimentation proposée et consommée à l'école. Par ailleurs, l'évolution des habitudes alimentaires des familles est influencée par le mode de vie et par la disponibilité des parents et ce, quel que soit le milieu socioculturel dans lequel on évolue.

C'est ainsi que les efforts consentis par les cantines pour améliorer leur offre peuvent être rapidement anéantis par divers facteurs, tels qu'un budget limité, une durée des repas limitée, un rejet de certains aliments par les enfants (légumes, viandes...) au bénéfice de certains autres pas toujours sains. Des éléments qui peuvent aisément expliquer la réputation négative de certaines cantines scolaires.

Le repas... moment de plaisir!

S'il est partagé par tous de manière sereine, le repas devient un moment de détente et de plaisir. Si un des convives est stressé, le repas peut vite prendre une tournure amère.

« Une ambiance agréable au moment du repas est essentielle pour le développement affectif et social du jeune enfant, mais également pour l'apprentissage des comportements alimentaires sains et liés aux besoins, ainsi que pour le développement du goût. »⁶ En effet, un stress ou une dispute peut générer un blocage, voire une aversion du jeune pour un ou plusieurs aliments. Une réaction qui peut perdurer chez l'enfant.

Les comportements négatifs, tels que les punitions ou menaces, peuvent également créer une aversion pour les aliments chez l'enfant. Une tension qui aboutit inévitablement à une situation de conflit entre l'adulte et l'enfant.

D'un autre côté, **les comportements positifs**, tels que les promesses ou encore les systèmes de récompenses, n'entraînent en rien une amélioration de l'appétit à long terme chez l'enfant. En effet, la promesse a tendance à mettre en valeur la récompense promise et non l'aliment à ingérer pour obtenir cette récompense.

De manière globale, il est inutile d'accorder trop d'importance à la quantité ingérée par l'enfant au moment du repas. L'appétit, tout comme chez l'adulte, est un élément de vie variable d'un enfant à l'autre et d'une période à l'autre. Par contre, privilégier la qualité des aliments qui lui sont proposés et favoriser une ambiance agréable et détendue sont des éléments essentiels à son épanouissement nutritif.

Par ailleurs, l'appétit est favorablement influencé par la présence de convives et par la présentation d'un choix d'aliments variés. Le jeune âge est un moment essentiel pour donner aux enfants le goût d'une alimentation la plus variée possible. La variété est la meilleure garantie de l'équilibre alimentaire.

De plus, un aliment s'apprécie rarement tout de suite, de nombreux essais sont parfois nécessaires et une « familiarisation » est souvent utile pour permettre à l'enfant d'apprécier le goût.

Il apparaît alors essentiel, pour faire adopter de bonnes habitudes alimentaires aux enfants et aux jeunes, d'entourer les repas d'une atmosphère positive qui leur procurera un sentiment de sécurité et de détente. Cet aspect est aussi important que les aliments eux-mêmes. En apportant des solu-

tions efficaces aux problèmes courants liés à l'alimentation, on peut éviter les conflits, faire en sorte que l'heure du repas demeure un moment agréable et contribuer à l'adoption d'habitudes de vie saines et durables. ■

Vaut-il mieux manger chaud le midi ou le soir ?

Voilà une question qui préoccupe beaucoup de parents. Le repas du soir, précédant une période de faibles dépenses énergétiques, devrait idéalement être léger quelle que soit sa température, chaud ou froid !

1. L'Institut Scientifique de Santé Publique (ISP), « Enquête de santé nationale 2008 » durant laquelle 6 000 ménages ont été tirés au sort dans 159 communes belges, 11 250 personnes au total faisant part de leurs éventuels problèmes en matière de santé. Enquête disponible sur le site de l'ISP : www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/CROSPFR/HISFR/TABLE08.HTM
2. Hill A.J. et al. Fat, friendless and unhealthy : 9 year old children's perception of body shape stereotypes. *Int J Obes Rel Metab Disord* 1995; **19** : 423-430.
3. « Enfant et nutrition - Guide à l'usage des professionnels », par la Communauté française, ONE. Le Plan de promotion des attitudes saines en matière d'alimentation et d'exercice physique s'est doté d'un guide à l'usage des professionnels sur l'enfant et sa nutrition. Cet ouvrage s'appuie largement sur le guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant édité par l'ONE en 2004, complété et actualisé par des experts scientifiques en Communauté française.
4. Informations issues de l'intervention de Nathalie Claes, diététicienne pédiatrique à l'ONE et Martine Robert, diététicienne pédiatrique en chef à l'HUDERF, ULB dans l'ouvrage « Enfant et nutrition - Guide à l'usage des professionnels ».
5. Informations issues de l'intervention de Marie-Josée Mozin, diététicienne pédiatrique à l'HUDERF dans l'ouvrage « Enfant et nutrition - Guide à l'usage des professionnels ».
6. Page 5 de la brochure « Manger bouger. Et si on pensait à... » rédigé par la Communauté française en partenariat avec l'ONE, 2007.



Une politique du manger sain

Faisant face au constat alarmant des conditions physiques et des pratiques alimentaires des jeunes, le politique, en particulier la Communauté française, planche sur divers programmes de promotion de bonnes pratiques sanitaires au sein des écoles. Voici quelques projets majeurs, parmi beaucoup d'autres...

Partant du principe que les établissements scolaires ne disposent pas toujours des outils adéquats pour adapter leurs pratiques culinaires à leur jeune public, la Communauté française a décidé de soutenir diverses initiatives d'alimentation saine. Ce soutien est la continuité du Plan de Promotion des Attitudes Saines développé en 2006.

La Promotion des Attitudes Saines sur les plans alimentaire et physique

Comme nous l'avons souligné, la majorité des enfants ne consomment pas les repas préparés à l'école. Pourtant, pour ces derniers, le dîner à la cantine constitue parfois le seul repas équilibré de la journée. D'où la nécessité de valoriser et d'optimiser les menus des cantines scolaires. De ce constat est née la volonté politique de mettre en place une réelle politique de promotion de la santé afin de fournir aux plus jeunes un service alimentaire de qualité dans les écoles.

Pour mener à bien sa mission, la Communauté française a sondé (via la circulaire 1297) pas moins de 1842 établissements de l'enseignement fondamental et de 512 de l'enseignement secondaire de la Communauté française afin de réaliser un état des lieux sur les pratiques alimentaires au sein des établissements scolaires.

De cet état des lieux a été lancé par le ministère de la Santé, en avril 2006, le «**Plan de Promotion des Attitudes Saines sur les plans alimentaire et physique pour les enfants et adolescents de la Communauté française**». Celui-ci repose sur une quarantaine de mesures et six types d'action dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du sport. Ces actions visent à améliorer la qualité des repas, diminuer leur coût, améliorer la formation du personnel, améliorer le cadre, informer les parents et encourager leur participation, et inciter la participation des enfants à l'élaboration des repas. Le Plan

insiste sur l'idée qu'il faut «*amener les responsables et les personnels de cuisine à intégrer des critères diététiques ou nutritionnels dans la conception et la préparation d'un repas, des formations en diététique et nutrition leur seront proposées en partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale dès la rentrée scolaire 2006-2007. Cette formation sera basée sur le module de «diététique» qui existe actuellement dans l'Enseignement de Promotion sociale. Des concertations avec les Fédérations de Pouvoirs organisateurs et les secteurs professionnels seront menées afin d'inscrire cette problématique dans le cadre de la refonte des décrets relatifs à la formation en cours de carrière.*» Composer des menus équilibrés et sains, s'adapter aux attentes et aux goûts des jeunes, gérer un budget serré sont, en effet, plus facile à dire qu'à faire! C'est en ce sens qu'une série de services et de formations sont proposés au personnel de cantines. Cette initiative permet d'aider le personnel encadrant à introduire



Photo : www.mangerbouger.be

progressivement des produits de qualité au menu des cantines.

Une autre mesure concrète était également proposée aux écoles dès janvier 2006 : la mise en place de deux conseillers nutritionnels, avec pour mission d'aider ou d'inciter les responsables de restaurants scolaires à améliorer les repas, et d'accompagner les enseignants dans la conception de projets d'éducation à l'alimentation. Le projet a rapidement envahi les écoles de la Communauté française, remportant ainsi un succès probant. Comme le souligne Mélanie Dumonceau, coordinatrice du projet, « ce projet est né de la volonté d'améliorer la santé des enfants et du désir de promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique. Les écoles se sont inscrites de manière volontaire en s'assignant des objectifs précis qu'il s'agisse des plats chauds ou des collations. Une toile se tisse avec des expériences qui témoignent d'une grande faim de qualité ! »¹

Divers outils ont émergé dans le cadre du Plan de Promotion des Attitudes Saines. Parmi ceux-ci, on peut compter des supports pédagogiques variés réservés aux acteurs de terrain, ou encore le site Internet www.mangerbouger.be, réelles mines d'or d'informations quant à la promotion et la diffusion d'une alimentation saine et équilibrée auprès des plus jeunes.

Nouvel état des lieux en 2009

Suite au lancement du Plan de Promotion des Attitudes Saines de 2006, une série de remises en question ont été sollicitées au sein des établissements scolaires avec l'ap-

pui du service SIPES-ULB Promes. Cette démarche a poussé les écoles à une réflexion sur le développement de bonnes pratiques alimentaires au sein de leur établissement. Ressortait de ces réflexions le besoin cuisant de formation des cuisiniers des restaurants scolaires ainsi que la mise en place d'animations visant à développer le goût des enfants.

En réponse à cet état des lieux, Christian Dupont, alors ministre de l'Enseignement obligatoire, a chargé, en 2009, la Direction générale de l'Enseignement obligatoire d'interroger une nouvelle fois les établissements scolaires sur leurs pratiques alimentaires et leurs besoins spécifiques. L'ambition était multiple :

- évaluer l'évolution des pratiques culinaires et des infrastructures scolaires depuis 2006 ;
- évaluer si les objectifs du Plan de Promotion des Attitudes Saines avaient été atteints ;
- enfin, consolider ou réorienter les objectifs

du Plan afin de répondre au mieux aux demandes des écoles.

De ce questionnement est né un rapport nommé « Etat des lieux 2009 de l'offre alimentaire des établissements scolaires »². Divers projets, issus des demandes des écoles, sont aujourd'hui observés par le politique.

A côté des politiques globales de protection de la santé, la Communauté française soutient divers programmes d'éducation à une alimentation saine.

La promotion de l'eau dans les écoles

L'eau est un des ingrédients indispensables à la croissance et à la santé de tous. Malheureusement, il nous faut constater que bon nombre de nos enfants en consomment trop peu au bénéfice de boissons sucrées peu favorables pour leur santé (surpoids, diabète, caries dentaires...). Dans ce tableau, l'école peut jouer un rôle crucial en tant que lieu d'apprentissage des bonnes pratiques alimentaires.

C'est en ce sens que la Communauté française a décidé de soutenir, dès 2009³, les initiatives faisant la promotion de l'eau de distribution au sein des établissements scolaires. L'ambition est d'agir à divers niveaux : la sensibilisation des enfants à la protection de leur santé, la diminution de la consommation des boissons sucrées au sein de l'école et la sensibilisation des enfants à la question de l'environnement.

Il ne suffit toutefois pas d'installer une fontaine à eau au sein de l'école, il est important d'accompagner cette initiative d'un projet pédagogique fort. Notons que la Communauté française vient d'éditer un guide⁴ des bonnes pratiques alimentaires des plus jeunes, offrant une multitude de ressources quant à l'alimentation des plus jeunes, mais également des pistes d'activités, des suggestions de visites pédagogiques...

“ Composer des menus équilibrés et sains, s'adapter aux attentes et aux goûts des jeunes, gérer un budget serré sont, en effet, plus facile à dire qu'à faire ! C'est en ce sens qu'une série de services et de formations sont proposés au personnel de cantines. ”

Les ateliers du goût pour les professionnels

Le projet «Ateliers du goût» a été mis sur pied pour répondre à la demande de formation du personnel des restaurants scolaires, dès 2007, et connaît un succès croissant depuis lors.

Ce projet a pour but de former les cantinier(ère)s afin d'inciter les jeunes à mieux consommer et de les initier aux plaisirs de manger sainement. En partenariat avec une vingtaine de chefs issus d'horizons divers, ce projet vise à éveiller les enfants au goût et aux saveurs à travers la notion de plaisir et également à les sensibiliser à la malbouffe qui les entoure.

Le Label «mangerbouger»

Le Label «Mangerbouger» fait pleinement partie du projet Plan des Attitudes Saines. Celui-ci valorise les bonnes pratiques des écoles en matière d'attitudes saines (alimentation et activité physique).

Cette labellisation prend en compte les actions éducatives menées dans les écoles ainsi que la qualité et la diversité de l'offre alimentaire proposée aux élèves. La promotion des activités physiques y joue également un rôle central.



Le projet poursuit un triple objectif:

- valoriser les actions déjà menées par certaines écoles sur cette thématique;
- encourager les autres écoles à développer de tels projets;
- et formuler des recommandations pour soutenir la dynamique de ces écoles.

On peut aisément constater que dans ces

divers programmes de sensibilisation aux bienfaits d'une alimentation équilibrée, la santé reste au cœur des préoccupations tant de nos politiques que des acteurs de terrain, ou encore des enseignants et équipes scolaires, sans lesquels ces programmes resteraient lettre morte. C'est la raison pour laquelle ces acteurs multiplient plus que jamais les initiatives favorables à la santé des plus jeunes, encouragent une alimentation équilibrée et les styles de vie saine à travers une activité sportive régulière. ■

1. Source : <http://blogs.lesoir.be/empreinte-eco/2008/06/04/le-bio-preconise-dans-les-cantines-scolaires/>
2. Voir la circulaire n°2627 du 13/02/2009.
3. Vous trouverez toutes les informations relatives à l'appel à projets 2009 dans la circulaire circulaire 2720.
4. «L'eau de distribution dans les écoles, guide des bonnes pratiques», téléchargeable sur le site www.enseignement.be

Une sensibilisation à l'échelle européenne

Selon les estimations européennes, 22 millions d'enfants dans l'Union européenne présentent une surcharge pondérale. Plus de 5 millions d'entre eux sont obèses, et ce chiffre devrait augmenter de 400 000 chaque année. Consciente des enjeux sanitaires liés à l'éducation des plus jeunes, la Commission européenne a mis sur pied divers programmes en faveur d'une sensibilisation au manger sain. On note, par exemple, le projet de **la promotion de la consommation de fruits à l'école** (financé par un budget de 90 millions € par an complétés par des fonds nationaux dans les États membres qui ont choisi de participer au programme).

Le programme européen prévoit également la nécessaire démarche d'éducation et de sensibilisation et le partage des meilleures pratiques. Comme le déclare Mariann Fischer Boel, membre de la Commission chargée de l'agriculture et du développement rural, «*il est essentiel d'inculquer de bonnes habitudes aux enfants dès leur plus jeune âge parce qu'ils les garderont plus tard. Nombreux sont les enfants qui mangent beaucoup trop peu de fruits et légumes et qui souvent n'apprécient pas combien ceux-ci sont délicieux. Il suffit de se promener dans n'importe quelle ville européenne pour mesurer l'ampleur du problème que représentent les enfants en surpoids. Nous devons faire quelque chose pour y remédier!*»

Parmi les campagnes de sensibilisation menées par l'Union européenne, on peut compter le projet de «**l'équipe-saveurs**» inauguré en septembre 2009.



Ce projet a fait halte dans

pas moins de 173 écoles de l'Union européenne s'invitant dans les cours de récréation pour proposer aux enfants jeux et animations leur expliquant la nécessité de faire les bons choix alimentaires. Environ 17 000 enfants auront découvert les bienfaits des fruits, légumes et produits laitiers grâce à cette équipe itinérante; des milliers d'autres font cette découverte sur le site web¹ interactif de «l'équipe-saveurs», qui héberge désormais **la campagne «Savoure, déguste et bouge»**.

1. http://ec.europa.eu/agriculture/tasty-bunch/index_fr.htm

Tous à la cantine !

Que mangent nos enfants ? Mangent-ils sainement ? Comment éviter une surcharge pondérale ? Le repas, moment de partage et de détente devient incontrôlable dans le contexte scolaire. Comment sonder le terrain ? Comment éviter les écueils de la malbouffe à l'école...
... Ou comment la cantine scolaire devient un partenaire idéal pour accompagner les plus jeunes dans leur découverte des goûts et des saveurs.

L'idée d'une alimentation saine et savoureuse semble, pour beaucoup, bien loin de l'image de la cantine scolaire. Chacun garde en mémoire un souvenir d'un dîner chaud épouvantable à l'odeur pestilentielle et cet arrière-goût amer perdure encore des années plus tard. Pourtant, la cantine évolue avec nos jeunes et répond désormais à des attentes et des besoins spécifiques.

Est-ce la fin du cliché de la malbouffe scolaire ? Les chiffres fournis par l'état des lieux des pratiques culinaires établi par la Communauté française en 2006¹ nous aident à répondre à cette question.

Que mange-t-on dans nos cantines ?

Une école sur deux fait appel à un traiteur extérieur pour préparer les repas. Dans le cas où les repas sont préparés dans l'école, c'est soit le cuisinier, soit l'économiste, soit le directeur, qui établit les menus. Les trois peuvent également décider ensemble des menus du restaurant. Une école sur quatre fait appel à un diététicien externe pour composer ses menus. Dans ce cas, soit le service du diététicien est prévu dans l'offre du traiteur, soit il est le fruit d'une initiative privée de l'école. Élément positif en Communauté française : 3 écoles sur 4 ne proposent jamais de fast-food à la cantine.

Les responsables de cantines scolaires suivent des recommandations strictes en matière de santé et d'hygiène. Les menus proposés ont pour mission

de couvrir 40 % des besoins de l'enfant en calories, protéines, phosphore, magnésium, fer et vitamines, et donc de respecter un équilibre nutritionnel strict (voir la pyramide alimentaire). Ainsi, les fréquences des féculents, des légumes, des graisses... sont fortement réglementées afin de diminuer globalement les apports de lipides et d'augmenter ceux de fibres et vitamines (crudités, fruits crus, légumes cuits et légumes secs hors féculents, céréales), de fer (poisson, viande rouge) et de calcium (fromages ou autres produits laitiers contenant au moins 150 mg de calcium par portion).

Dans le débat qualitatif, il est important de ne pas oublier que, pour certains élèves, le repas de la cantine est le seul de la journée. Il faut donc impérativement veiller à la qualité de ses produits et de ses pratiques.

Fréquentation

Contrairement à leurs voisins, les petits Belges sont assez peu à fréquenter les cantines scolaires. Selon le rapport de l'état des lieux des pratiques culinaires établi par la Communauté française en 2006, si quatre écoles sur cinq offrent la possibilité de manger un repas chaud, seuls 22 % des enfants en profitent, les autres préférant manger leur pique-nique. Toujours selon le même rapport, le pourcentage d'enfants qui mangent à la cantine est plus important quand la cuisine est préparée en interne qu'en externe.

Le coût d'un repas à l'école

Le prix des repas fluctue d'une école à l'autre : il varie, pour le primaire, d'1 € à 4,80 € et, pour le secondaire, d'un 1,50 € à 6,70 €

Prenons l'exemple du repas proposé par les Cuisines bruxelloises (qui fournissent pas moins de 4500 repas par jour aux écoles de Bruxelles et de Saint-Josse) : un menu composé d'un potage ou d'une entrée, d'un plat de consistance, d'un dessert et d'une boisson, est proposé au tarif de 2,40 euros pour un enfant de section maternelle et de 2,90 euros pour un enfant de section primaire. Bref, un repas chaud complet qui implique un coût « abordable » pour les bourses familiales. Des conditions qui restent donc modérées où chacun peut apprécier le rapport qualité/prix...

Un peu plus d'espace... Moins de bruit !

À côté des aspects quantitatifs, certains aspects qualitatifs de la cantine restent encore à améliorer. Une enquête participative menée par la Ligue des familles, en novembre 2009, nous révèle que l'espace consacré aux repas scolaires pose toujours problème : « Les problèmes relevés sont de plusieurs ordres et parfois cumulés : une acoustique défectueuse, des espaces regroupant trop d'élèves à la fois (en raison de l'exiguïté ou de l'ampleur des locaux), des lieux visuellement peu accueillants, une disposition du mobilier inconfortable et des locaux mal aérés ou mal isolés. Il



Vers de nouvelles pratiques

Comme on peut le constater, la fréquentation des cantines scolaires n'est pas toujours au beau fixe ces dernières années (seuls 22% des enfants en profitent). Pourtant, de nombreux établissements scolaires visent à améliorer la qualité de leur restauration. Ainsi fleurissent des initiatives nutritionnelles et pédagogiques de qualité : journée sans viande, repas bio/équitable, journée gastronomique... De la même manière, en tentant de jouer sur les couleurs, les odeurs, les nutritionnistes tentent de faire découvrir de nouvelles saveurs pour amorcer de nouvelles pratiques chez les enfants. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles pratiques alimentaires (journée végétarienne, bio...) ne sont pas plus chères pour la collectivité, et ne nécessitent parfois que quelques aménagements au sein de l'école. ■

faut ajouter, enfin, que cet ensemble de facteurs rend l'encadrement des repas par les adultes difficile.»²

Manger dans un environnement bruyant et confiné est désagréable pour tous. A la cantine, on constate que les enfants ont tendance à manger trop vite et sans mâcher et ce, non seulement par manque de temps, mais aussi à cause du bruit généré dans les cantines. Le bruit est une réelle nuisance pour l'enfant : stressé, sa tension augmente, sa digestion est compromise et, au final, il est plus agressif et ses apprentissages ralentissent. Deux solutions sont alors possibles : insonoriser (installation de tables « antibruit » et insonorisation des plafonds et murs des cantines par du matériel isolant) et faire moins de bruit (par une éducation des élèves).

1. L'Etat des lieux des pratiques culinaires établi par la Communauté française en 2006 est disponible sur le site www.enseignement.be/download.php?do_id=4182...
2. Enquête participative menée par la Ligue des familles disponible sur www.lieligueur.citoyenparent.be

Une cantine scolaire sur trois n'est pas en ordre en matière d'hygiène

Le 14 mars dernier, nous apprenions qu'environ 30% des cuisines dans les écoles ne répondraient pas aux conditions d'hygiène lors de contrôles menés par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA). C'est un bilan plutôt négatif que plante ici l'AFSCA. En effet, en 2006, seulement 18% des cantines contrôlées n'étaient pas conformes aux exigences, contre 30% l'année dernière.

Laurette Onkelinx, ministre fédérale de la Santé, reconnaît que l'hygiène dans les cuisines scolaires laisse souvent à désirer en Belgique. Selon la ministre, cette augmentation serait le fruit d'un renforcement des contrôles de l'AFSCA.

« Les manquements en terme d'hygiène constatés en 2006 se situaient surtout dans les domaines de lutte contre les parasites, de l'hygiène et la formation du personnel, et de la procédure de nettoyage et désinfection; ces trois dernières années, cela concernait la réception et le stockage des denrées alimentaires, la procédure de nettoyage et désinfection, ainsi que l'hygiène et la formation du personnel », a précisé Mme Onkelinx. Source : Belga : 14/03/2010



Les Cuisines Bruxelloises et la liaison froide : innover pour

mieux manger

Aux « Cuisines bruxelloises », chargées de 4500 repas chaque jour, les plats sont élaborés par une



diététicienne et préparés à la centrale des « Cuisines Bruxelloises » de Haren, acheminés vers les écoles dans des véhicules réfrigérés à une température de 3° suivant le principe de la liaison froide. Livrés la veille de leur consommation, les repas sont conservés dans des armoires réfrigérées au sein de l'école. Le procédé de liaison froide permet de garantir la sécurité alimentaire des produits et conserve les valeurs nutritives des aliments. Le goût y est également préservé de manière optimale. Les portions sont réchauffées sur place, dans les écoles, et servies à la bonne température. Depuis la mise en place de ce procédé dans les premiers établissements scolaires, les avis sont unanimes : les aliments ont meilleur goût et les repas sont chauds.

A terme, l'ambition est de répondre aux besoins nutritionnels spécifiques de chaque élève et de pouvoir offrir un repas adapté à chaque enfant qui suit un régime spécifique (diabète, allergies alimentaires, sans porc, végétarien...).

Quand les convictions s'invitent à table

Du religieux au philosophique

En Belgique, le marché du halal est en plein essor. Répondant à la demande, le marché s'adapte, offrant une pléthore de produits de plus en plus diversifiés. Répondre à une demande est une évidence quand on fait du business. En est-il autant lorsque les convictions religieuses s'imposent à l'école ?

L'alimentation occupe une place centrale dans notre quotidien. Divers facteurs socio-économiques, culturels, politiques, historiques, religieux et écologiques exercent une influence sur ce que nous mangeons ou ne mangeons pas. La nourriture endosse alors un rôle considérable dans les relations sociales et économiques des individus. Au-delà de sa dimension de produit, l'aliment est investi symboliquement et reflète l'identité d'un individu.

Certains groupes ou cultures peuvent également investir un mode alimentaire particulier en tant qu'élément identitaire du groupe. On constate ainsi que bon nombre de nouveaux arrivants conservent leurs habitudes alimentaires afin de se différencier de la population du pays d'accueil. Au-delà des habitudes alimentaires, la nourriture devient une question d'identité. D'autres se démarqueront de la masse à travers la consommation

de produits alternatifs ou écologiques (biologiques). On parlera alors plus de consommation de type philosophique.

Rôle culturel et religieux de l'alimentation

L'alimentation fait partie intégrante de notre culture. En retour, la culture d'un pays est étroitement liée à ses pratiques alimentaires, transmises de générations en générations. Dans notre société multiculturelle contemporaine, les différents régimes et symbolisations des aliments se côtoient sans cesse.

Les convictions religieuses et philosophiques jouent un rôle central dans la manière dont nous nous alimentons. De manière globale, on peut dire que chaque religion possède ses fêtes, ses rituels et son alimentation. Ainsi, le Christianisme, l'Islam, le Judaïsme, le Bouddhisme... sont truffés de règles spécifiques en terme d'alimentation¹.

Chez les **Catholiques**, il n'y a pas de réelles restrictions alimentaires. Seule la tradition du vendredi comme « jour du poisson » persiste encore de nos jours. Il est également coutumier, à l'occasion du carême, que les repas soient plus « sobres ».

La religion **islamique** interdit la consommation de sang, de la viande de porc, de l'alcool et d'autres produits qui engendrent une dépendance. On parlera alors de régime halal. Le halal est, de manière générale, ce qui est licite pour l'Islam. En matière d'alimentation, cela vise : d'une part, les produits non-alcoolisés ; d'autre part, la viande halal, à savoir la viande et ses dérivés qui doivent être issus d'un abattage (autorisé par la loi) respectant un rite islamique - le porc étant interdit de consommation. Les Islamistes jeûnent également à l'occasion du Ramadan.

Les **Juifs** subdivisent les denrées alimentaires en produits casher et non casher, c'est-à-



se supérieure au végétarisme. Les Hindous des classes inférieures se contentent de ne pas consommer de viande de bœuf, les vaches étant sacrées. L'usage de l'alcool et l'excès d'épices sont également déconseillés. La propreté des aliments est également une priorité majeure pour les Hindous.

Quand le religieux pose problème...

La Belgique compte une grande communauté musulmane sur son territoire. L'Islam tendrait à devenir la religion dominante à Bruxelles. Adoptant un régime alimentaire qui leur est propre, les musulmans sont naturellement à la recherche de denrées respectant les préceptes de leur religion, soit des produits halal.

Obéissant à la loi de l'offre et de la demande, le marché propose de plus en plus de produits halal - sous un label de moins en moins contrôlable - aux consommateurs musulmans. Cette omniprésence du halal suscite actuellement beaucoup de débats passionnés au sein de la sphère publique. En effet, l'offre de produit halal ne pose, en soi, pas de réel problème (répondant à une plucité de demandes, le marché s'adapte). L'effroi surgit lorsque on parle d'introduction de ce type de produits estampillés par le « religieux » dans des lieux où intervient la notion de respect du principe de neutralité, comme l'école.

Une pratique réservée jusqu'alors à une religion devient, en peu de temps, un argument commercial envahissant l'espace public.

De leur côté, les défenseurs du halal au sein de l'école crient au communautarisme dominant et brandissent la Constitution belge pour asseoir leur position. Pour rappel, voici les propos tenus par Musa Saygin Think tank, de l'association Vigilance musulmane, dans l'édition du *Soir* du 24 novembre 2010² : « Il est pour nous évident qu'en vertu de l'article 24 de la Constitution et du Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures

propres à les atteindre, l'organisation d'une offre de cantine ne relève pas des missions de l'enseignement officiel. Cet aspect de l'organisation de l'activité scolaire peut parfaitement être pris en charge par des intervenants extérieurs si nécessaire. Le respect du principe de neutralité ne peut en aucune manière être invoqué. Selon nous, le cadre légal oblige les établissements scolaires qui organisent ce service à prendre en considération l'ensemble des demandes spécifiques qui peuvent s'exprimer, dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination. En d'autres termes, nous ne sommes pas dans un débat sur la neutralité de l'enseignement public mais, tout au plus, face à un cas d'application du mécanisme des accommodements raisonnables. »

Suivant ce raisonnement, si l'introduction du halal au sein de l'école ne pose pas de problèmes de type organisationnel et qu'elle n'empiète pas sur le droit des élèves non-musulmans de choisir un autre menu, il n'y a pas de raison d'y voir une source de discrimination.

Et c'est bien cela le problème : nous devons toujours pouvoir avoir le choix. La dérive serait, par simplicité d'organisation, de ne proposer qu'un seul et même menu (halal ou autre) pour l'ensemble des élèves. La concrétisation d'une telle pratique a pour risque d'aboutir à une segmentation des élèves en fonction de leur nourriture et donc de leur religion. A la place d'une école neutre, on obtiendrait une école pluriconfessionnelle contraire aux principes de la neutralité de l'enseignement.

Par ailleurs, proposer un menu halal aux élèves de nos écoles ne reviendrait-il pas à verser une dîme à la religion islamique ? Cautionner le business halal qui nous entoure ? Sans faire preuve d'excès de neutralité, la meilleure conduite ne resterait-elle pas la prudence ?

A travers ce débat, nous sommes contraints à l'introduction du privé dans la sphère du public. Il faut pourtant se rappeler que si l'école s'efforce de fournir un service de restauration pour les élèves, elle n'a pas

“ La dérive serait, par simplicité d'organisation, de ne proposer qu'un seul et même menu (halal ou autre) pour l'ensemble des élèves. La concrétisation d'une telle pratique a pour risque d'aboutir à une segmentation des élèves en fonction de leur nourriture et donc de leur religion. ”

l'obligation de contenter tous les élèves.

Le principe de laïcité, dans ce cas, c'est avant tout l'idée de ne pas favoriser telle religion par rapport à telle autre, de rester neutre. Il s'agit de ne pas dénigrer les convictions d'autrui mais également de ne pas les imposer aux autres. L'enjeu de tels projets est de fixer des limites. Si l'on se lance dans une cantine halal, pourquoi pas une cantine végétarienne, casher ou encore bouddhiste ? Un phénomène qui risque de rapidement dépasser les cantines scolaires par une surcharge de travail considérable.

La solution du self-service ne resterait-elle pas de mise pour sustenter tout le monde ? Un régime végétarien ne contenterait pas diverses croyances ?

Vers une alternative ?

Il est ardu de répondre aux diverses conceptions alimentaires présentes dans notre pays. Dans son rapport final, les Assises de l'interculturalité n'ont pas tranché sur cette question, se limitant à plaider pour une approche pragmatique telle que préconisée par le Centre d'Action Laïque (soit l'alternative végétarienne)

Pour rappel, le CAL a préféré fixer sa position en tant que défenseur d'une neutralité dans l'enseignement. « Pour motifs religieux ou culturels, des élèves ou parents

demandent à l'école de prévoir des repas chauds qui répondent à certains prescrits (halal, casher, etc.). Nous pensons que l'option de laisser le choix, à chaque parent ou élève, quant au mode d'alimentation et cela sans aucune restriction, n'est pas réaliste tant sur le plan organisationnel et/ou financier pour les pouvoirs publics. Le CAL estime qu'à ce titre, elle doit être rejetée. » « Toutefois, l'école doit pouvoir garantir aux élèves une alimentation qui réponde aux exigences minimales de santé. Il est important que chaque élève puisse prendre un repas chaud par jour. Compte tenu de cet impératif de santé publique, le CAL préconise de prévoir un menu alternatif (végétarien) lorsque des produits proscrits pour motifs religieux se trouvent au menu scolaire. »³

Au delà de la dimension religieuse ou philosophique, l'adoption d'un menu végétarien répond à des impératifs sanitaires. En effet, en mode surprotéiné, les enfants mangent de moins en moins sainement. Le végétarisme offre, par ailleurs, une philosophie de vie et de respect de la nature jusqu'alors inédite. Sans prôner un régime exclusivement végétarien (démarche vaine car excessive dans nos cultures), l'idée serait d'introduire un ou deux jours sans viande à l'école. Cette alternative végétarienne permettrait de supprimer ou, à tout le moins, de sérieusement

réduire la consommation de viande à l'école, et de contribuer ainsi à modifier le comportement alimentaire des futurs adultes tant pour des motifs écologiques que de santé publique. En effet, d'un point de vue sanitaire, nous consommons trop de protéines animales; une consommation qui n'est pas innocente dans l'affluence des risques d'hypertension ou de diabète qui affectent nos populations sédentaires. D'un point de vue écologique, l'empreinte écologique liée à l'élevage bovin est devenue insupportable pour la planète.

La diminution d'une consommation de viande aurait alors des conséquences positives tant d'un point de vue éducatif, écologique ou encore sanitaire. Un programme qui réunirait tous les élèves - toutes convictions confondues - vers une démarche citoyenne mondiale. ■

1. Informations issues du site:

www.alimentationinfo.org

2. *Le halal pour tous les écoliers ?*, par Musa Saygin Think tank Vigilance musulmane, *Le Soir*, mercredi 24 novembre 2010.

3. « La concrétisation de l'interculturalité dans un Etat impartial. La position du Centre d'Action Laïque », le 19 octobre 2010. Texte disponible sur le site: www.ulb.ac.be/cal

Les cinq arguments des végétariens :

- 1. L'environnement :** la production à grande échelle de viande serait responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre.
- 2. Le rendement :** pour produire 1 kg de viande, il faut de 7 à 10 kg de céréales (et des milliers de litres d'eau).
- 3. La santé :** la surconsommation de viande peut mener à un surpoids, voire être à l'origine de certains cancers et maladies vasculaires.
- 4. L'humanité :** chaque année, 285 millions d'animaux sont tués en Belgique par l'industrie alimentaire.
- 5. La saveur :** la cuisine végétarienne n'est pas fade (comme en atteste la cuisine indienne par exemple) et ne se limite pas à la salade !



Projet dans les écoles : Un jour sans viande

En Europe, nous mangeons deux fois plus de viande que de raison. Cette surconsommation n'est pas sans conséquences sur la nature: élevage intensif, pollution de l'eau, gaspillage du pétrole... Une pollution qui génère près de 18% des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. Face à ces constats, les spécialistes de l'O.N.U ont lancé un cri d'alarme pour inverser la vapeur.

L'objectif du site www.unjoursansviande.be est de proposer une alternative alimentaire, à travers le végétarisme, permettant de préserver la nature tout en adoptant des habitudes sanitaires salvatrices. Le site soutient la campagne « Jeudi, jour végétarien ». Loin d'un extrémisme gustatif, l'idée est de mettre en place un jour sans viande, par exemple, le jeudi, au sein des écoles, institutions... et, pourquoi pas, au sein du noyau familial. Un projet déjà entamé avec succès dans de nombreuses collectivités !



Une cantine 100% biodégradable ?

En réponse aux constats catastrophiques de pollution de notre planète, gouvernements et organisations non gouvernementales s'accordent à dire qu'il est devenu urgent de privilégier une « alimentation durable » dans les collectivités publiques (administrations, écoles, crèches). De cette impulsion, le bio semble être une solution rêvée. Est-ce pour autant une alternative envisageable à l'échelle nationale ? La Belgique est-elle prête à assumer une telle révolution dans les assiettes de ses élèves ?

Cuisine végétarienne, halal, casher... la cantine se modernise sans cesse pour répondre aux besoins nutritionnels des plus petits, mais également aux contingences de la nature, à travers l'introduction du bio dans les assiettes des élèves. Plusieurs exemples de cantines bio nous montrent que ce projet n'est pas surréaliste. Non seulement, il ne ruine pas les collectivités, mais bien souvent il contribue à redynamiser l'économie locale.

Le bio en pleine croissance

L'évolution du bio en Belgique suit une courbe impressionnante¹ : sur les cinq dernières années, les superficies agricoles biologiques sous contrôle n'ont cessé de croître (+ 85%), pour atteindre, en 2009, 37 695 hectares soit 5,06% de la surface agricole utile wallonne. En 2008, la superficie agricole utile était alors de 4,33%. La progression est également observable du côté des producteurs bio: on compte 62% de produc-

teurs en plus par rapport à il y a 5 ans, soit 779 producteurs en 2009.

La consommation de produits bio continue donc positivement sa progression dans notre pays. On peut affirmer, sur base du chiffre d'affaire de vente de produits bio et des dépenses des ménages belges, que le chiffre d'affaire total du bio progresse de 15% par rapport à 2008². On atteindrait alors un chiffre d'affaire de 350 millions d'euros en 2009 pour 304,6 millions d'euros en 2008.

Cette croissance s'explique, entre autres, par un élargissement de l'offre de produits bio.

Le nombre de ménages belges acheteurs des produits bio est également croissant: plus 6,9% en 2009. Le nombre de familles qui achètent au moins une fois par an des produits bio s'élève alors à 84,9% pour 79,2% des familles belges en 2008. Dès lors, pas moins de 17% de la population belge sont des consommateurs réguliers de produits bio.

“ *L'alimentation représente un quart de l'empreinte écologique des Bruxellois ! Au niveau mondial, la consommation de produits d'élevage est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre.* ”

Les produits issus de l'agriculture biologique les plus consommés sont les légumes (50% des achats), les fruits (28%) et les produits de crèmerie (30%).

On constate donc que la part du bio augmente de manière remarquable et que cette croissance ne représente qu'un début en regard des demandes des consommateurs. Malheureusement, il semble que la production belge ne suffit pas entièrement à répondre à cette demande. Nous sommes désormais obligés de nous tourner vers des produits bio importés d'Allemagne, des Pays-Bas et de France. S'il reste périlleux de répondre à la demande de bio des particuliers, qu'en sera-t-il de la demande engendrée par les cantines scolaires ?

Une révolution dans les écoles

Comme nous l'avons vu, la demande en produits bio a littéralement explosé en Belgique. La formation de groupes d'achats solidaires n'est pas en marge du phénomène. Le Belge vit un retour aux sources dans son alimentation. La recherche du vrai et du sain devient alors une préoccupation majeure. Vivant au rythme des saisons, le consommateur marque des préoccupations tant écologiques que sanitaires.

Le corollaire à cette mouvance est l'introduction du bio dans les cantines. A travers son Plan Attitudes Saines (voir article « Une politique du manger sain »), la Communauté française a donné priorité à la promotion de l'alimentation durable dans la restauration collective. Depuis un an, une centaine d'écoles participent au programme « cantines scolaires de qualité ».

Offrant aux plus jeunes la possibilité de manger sainement et de bénéficier des nombreux avantages d'une alimentation biologique et durable, le bio semble tirer le niveau des repas vers le haut. Empreinte d'une philosophie de vie et de respect de l'environnement fort, l'introduction de produits bio engendre une volonté de bien-faire, de mieux-manger et donc de mieux éduquer à une alimentation durable, les menus bio ayant tendance à proposer moins de plats frits, gras ou sucrés.

Le but de la manœuvre est donc multiple: privilégier l'utilisation de produits locaux et biologiques, chercher à transmettre des saveurs authentiques et réduire l'impact environnemental de la nourriture. L'approche du bio à l'école se veut donc globale, intégrée et multisectorielle.

L'exemple de la France

En réponse à la demande croissante du bio au sein des écoles, les pouvoirs publics français ont décidé de porter la part du bio à 20% dans les cantines.

La France semble, en effet, avoir entendu l'appel du bio. L'exemple de la commune de Saint-Etienne y est révélateur. Près de 50%, soit 12 000 des repas servis en cantine sont bio et, d'ici 2014, 100% des repas y seront bio. La plus grande difficulté rencontrée par les restaurateurs des cantines reste le prix. Les repas bio coûtent en moyenne 10 à 15% de plus que les repas ordinaires. Autre problème: l'offre est souvent peu adaptée à la demande. En effet, les producteurs bio ont beaucoup de mal à fournir les gros volumes (viandes, fruits, légumes...) demandés par la restauration collective. Les demandes fusent, mais l'offre ne suffit pas toujours pour y répondre. Les producteurs de produits bio et les professionnels de la restauration collective ont souvent du mal à suivre.

On estime que ce sont surtout les fruits, les légumes et le pain qui sont bio à la cantine.

Il y a comme un os...

A côté de la philosophie du bio, sa mise en pratique semble parfois poser problème: l'introduction du bio dans les cantines n'est pas une chose aisée. Largement dirigé par des géants de la restauration collective, le marché des cantines éprouve des difficultés à s'émanciper de cette mainmise. En effet, pour répondre à la demande (parfois massive) des cantines scolaires, les fournisseurs doivent largement s'approvisionner en produits. Une demande qui ne peut pas toujours être assouvie par les agriculteurs bio tant les

normes de production qui leur sont imposées sont strictes (pas de conservateurs...).

Comme le souligne Michel Boulanger, de la plate-forme wallonne Bioforum, « sans préparation, on risque d'aller dans le mur face à la difficulté pour les marchés locaux de répondre à la demande. L'idée est de proposer la réalisation d'une étude à court terme afin de définir des objectifs à atteindre par paliers... »

A l'instar de la France, la Belgique ne connaît donc pas encore d'objectifs chiffrés en terme de proportion d'aliments bio dans les cantines. Pourtant, la volonté de mettre en place des cantines favorisant une alimentation durable est bien présente.

Par ailleurs, la mise en place d'une cantine bio et/ou durable exige une organisation quasi militaire: les menus doivent, dans la mesure du possible, être élaborés longtemps à l'avance (6 mois) pour avertir les agriculteurs afin qu'ils adaptent leurs productions à la demande. D'un autre côté, cette demande garantit aux agriculteurs d'écouler leurs productions (via des conventions entre agriculteurs et cantines bio), ce qui peut renforcer la confiance de ces derniers dans l'investissement qu'ils fournissent dans l'agriculture biologique et donc dans des sols en meilleur état, sans pesticides. C'est en ce sens que les cantines bio peuvent redynamiser l'économie locale d'une région.

On observe donc que la mise sur pied d'une cantine bio demande un travail de longue haleine qui exige des aménagements considérables tant au niveau des pratiques du personnel scolaire que des agriculteurs. Le jeu en vaut la chandelle!

Quant au prix ?

Les géants de la restauration collective (sociétés privées) sont condamnés à une logique de prix plancher pour remporter ou conserver un marché. Pour entrer dans ces canevas, ces sociétés privées sont souvent suspectées de privilégier la rentabilité, et donc des produits bas de gamme, au détriment des aliments.

Qu'en est-il du bio ?

Actuellement, on constate qu'un repas peut être bio à 85% et qu'il coûte environ 15% plus cher qu'un repas cuisiné traditionnellement à l'école. Un surcoût qui freine bon nombre de directeurs d'écoles car le risque est de voir la fréquen-





Christos Doulkeridis... créer une école d'alimentation durable à Bruxelles

La réflexion sur le bio en Belgique était de mise lors d'un colloque consacré à l'alimentation durable ayant pour ambition de sensibiliser les futurs professionnels de la restauration à la question du bio. Cuisiniers et agriculteurs ont pu s'entretenir sur les enjeux du bio à l'école. Une belle occasion pour Christos Doulkeridis (Ecolo), ministre-président de la Commission communautaire française (Cocof), de formuler ses vœux en la matière.

Le ministre-président de la Cocof a émis l'idée de transformer progressivement le Ceria en première école d'hôtellerie durable en Europe. « Il y a un engouement incroyable pour la bonne cuisine. », explique Christos Doulkeridis. « Il est donc essentiel de sensibiliser les futurs professionnels du secteur à tous les aspects de l'alimentation durable. »

Par ailleurs, Bruxelles jouit d'un large panel de restaurants. Secteur économique considérable du pays, la restauration a un rôle es-



sentiel à jouer pour montrer la voie en terme d'alimentation durable, estime Christos Doulkeridis. « Mais l'alimentation durable et les bons produits ne doivent pas être réservés à une élite sociale et économique. Il faut pouvoir toucher tous les types d'établissements, du restaurant étoilé au restaurant social. » Dans ce tableau, un partenariat entre les Régions wallonne et flamande est nécessaire afin de valoriser les filières courtes.

Source: www.lalibre.be, le 4/12/2010

tation des cantines diminuer et, par conséquent, de perdre des emplois qui y sont liés.

Pour répondre à cette contingence, les responsables de cantines rusent pour faire baisser les coûts des repas bio. L'idée est de diminuer le grammage de la viande afin d'amoinrir les coûts globaux. Ainsi, le grammage de la viande est calibré selon l'âge de l'élève. De plus, la consommation en viande y est « contrôlée ». Ainsi, les enfants ne peuvent pas se resservir de viande, mais à volonté de légumes et de féculents. Un rationnement qui répond à des normes de diététique, qui vise à une alimentation saine (rappelons que nous consommons quotidiennement deux fois trop de viande) et qui permet de réaliser des économies globales.

Et les enfants dans tout cela...

La révolution du goût et des aliments sains semble bien lancée dans les cantines. Reste à modifier les habitudes de certains élèves, à les convaincre de préférer légumes et fruits aux préparations industrielles grasses et truffées d'additifs. Une nouvelle question d'éducation! ■

1. Chiffres issues de l'étude « Les chiffres du Bio au 1^{er} janvier 2009 » menée par la plate-forme Bioforum.
2. Données issues de l'étude de GFK, association d'études de consommation qui a mesuré durant l'année 2009 les modes de consommation de 30 000 ménages à travers l'Europe.

Promouvoir, proposer et agir pour mieux grandir

On constate que le surpoids, voire l'obésité, a globalement tendance à s'amplifier dans les pays industrialisés. Notre pays n'échappe à la règle. Le Belge mange trop, trop gras, trop sucré, et trop peu de légumes, de fruits et de céréales. De leur côté, les enfants et les adolescents consomment trop peu d'eau, de lait et de poisson. Dans ce schéma, la sédentarité qui nous caractérise aggrave la situation : provoquant un profond déséquilibre entre les aliments ingérés et nos dépenses énergétiques quotidiennes, nous sommes confrontés à des problèmes de surpoids, voire d'obésité, et ce, dès le plus jeune âge. La prévention de l'obésité et du surpoids chez l'enfant représente plus que jamais un enjeu majeur de santé publique.

Les études nous indiquent que les bonnes habitudes alimentaires se forment pendant l'enfance. Les enfants qui mangent beaucoup de fruits et légumes resteraient ainsi de grands consommateurs de ces produits par la suite. À l'inverse, ceux qui adoptent très tôt de mauvaises habitudes alimentaires ne modifient généralement pas leur comportement en grandissant. Les recherches ont également montré que les familles ayant un faible niveau de revenus ont tendance à consommer moins de fruits et légumes frais. Dès lors, la distribution gratuite de produits sains dans les écoles génère un effet positif chez les jeunes, en particulier dans les quartiers les moins favorisés.

L'école est un partenaire clé en termes de prévention et d'éducation. En collaboration avec les parents et les associations de promotion d'une alimentation saine, l'école permet aux plus jeunes et aux plus démunis de se sensibiliser durablement aux habitudes alimentaires saines et de promouvoir la pratique d'une activité physique.

Bon nombre de ces projets santé sont pleinement intégrés dans les écoles du pays. Ces actions augmentent sensiblement au fil des années : ces projets ne sont plus, en effet, le seul dada d'un(e) enseignant(e), ils sont largement investis par l'école. Des actions cohérentes et efficaces car elles partent de la classe, des enfants, pour arriver à l'assiette.

Sans reléguer une fonction éducative à assumer en première ligne par les parents, l'école permet d'ouvrir de nouveaux horizons culinaires aux élèves. L'école acquiert alors une dimension sanitaire et pédagogique forte et portuse. ■



Brabant Wallon

Exposition des peintures de Luce Lethe

INFOS

Date(s): du 12 février au 6 mars 2011 de 14h à 17h en semaine, de 11h à 14h le samedi

Lieu: Maison de la Laïcité - rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix: gratuit

Exposition des peintures de François Gilson

INFOS

Date(s): du 19 mars au 10 avril 2011 de 14h à 17h en semaine, de 11h à 14h le samedi

Lieu: Maison de la Laïcité - rue des Brasseurs, 7 à 1400 Nivelles

Prix: gratuit

Ateliers en espagnol pour débutants

Méthode accélérée afin de parler et comprendre rapidement.

INFOS

Date(s): les jeudis de 17h30 à 19h30

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 32€/mois

Ateliers en néerlandais pour les petits

Apprentissage du néerlandais de façon ludique.

INFOS

Date(s): les mercredis: pour les 6-8 ans de 13h15 à 14h30. Pour les 3-5 ans: de 14h30 à 15h30

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 22€/mois

Ateliers en néerlandais pour le niveau secondaire

Aide scolaire

INFOS

Date(s): les mardis de 17h30 à 19h

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 26€/mois

BabelKfé

Rencontre entre néerlandophones et francophones. Conversation en néerlandais autour d'une tasse de café et petits biscuits. Ambiance conviviale.

INFOS

Date(s): les mardis de 19h à 20h30 et les jeudis de 13h à 14h30

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 2€/séance

Ateliers en anglais pour débutants adultes

Apprentissage de la langue

INFOS

Date(s): les lundis de 9h15 à 11h15

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 32€/mois

Club Pyramide, jeu d'énigmes et de lettres

Soirée divertissante entre amis en faisant quelque peu travailler ses méninges.

L'occasion de décompresser en fin de semaine et de passer deux heures agréables sans se prendre la tête.

INFOS

Date(s): les vendredis (sauf vernissage) de 20h à 22h

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 1,25€/séance

Club des Chiffres et des lettres de Rixensart et du Brabant wallon

Le jeu comme à la télé: le compte est bon et le mot le plus long dans une ambiance détendue.

INFOS

Date(s): les 2^e et 4^e mercredis de 19h30 à 21h30

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: gratuit

Petit déjeuner convivial

1 croissant et 1 pistolet confiture avec café ou jus d'orange.

INFOS

Date(s): le 1 samedi du mois de 8h30 à 10h

Lieu: Maison de la Laïcité, 7, rue des Brasseurs à 1400 Nivelles

Prix: 2€/personne, gratuit pour les moins de 10 ans

Renseignements et inscriptions:

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente du Brabant wallon
Siège social: 40 Place Delalieux à 1400 Nivelles

Rue des Brasseurs, 7 - 1400 Nivelles

Tél.: 067/21.21.66

Gsm: 0477/666.794

Fax: 067/21.21.66

Courriel: mdlni@swing.be

Régionale Luxembourg

Atelier Dessin

Les participants de l'atelier dessin expérimentent les pastels, crayons, fusains, collages, encre de chine, écoline... les croquis d'attitude, natures mortes, portraits ou encore compositions personnelles.

INFOS

Date(s): les mercredis de 9h à 12h. Du 19 janvier au 22 juin 2011 inclus

Lieu: rue de Sesselich 123 - 6700 Arlon

Prix: pour 20 séances: 110€ - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 80€

Atelier Gravure

Que ce soit sur linoléum, bois ou autre, vous apprendrez différentes techniques de travail, à manipuler la presse et à marier les couleurs.

INFOS

Date(s): les mercredis de 9h à 12h. Du 19 janvier au 22 juin 2011 inclus

Lieu: rue de Sesselich 123 - 6700 Arlon

Prix: pour 20 séances: 70€ - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 50€

Atelier Peinture

L'atelier peinture vous propose un apprentissage personnalisé où chacun évolue à son rythme, selon ses goûts et inspirations. Le travail permet d'utiliser différentes matières et est réalisé sur des supports variés. L'atelier est ouvert aussi bien aux débutants qu'aux initiés.

INFOS

Date(s): les lundis ou vendredis de 13h30 à 16h30. Des 10 et 21 janvier au 27 et 24 juin 2011 inclus

Lieu: rue de Sesselich 123 - 6700 Arlon

Prix: pour 20 séances: 135€ - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 95€

Atelier Poterie et céramique

Plaques assemblées, montage aux colombins, tournage (tours électriques), vous façonnez diverses pièces et les voyez évoluer étape par étape.

INFOS

Date(s): les jeudis de 14h à 16h et de 18h à 20h, les samedis de 10h à 12h. Du 13 janvier au 23 juin 2011 inclus

Prix: pour 20 séances: 180€

Pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale: 120€ - étudiants (enseignement officiel): 150€ - enfants (10 à 14 ans): 135€

Lieu: Bloc Milan, Caserne Callemeyn - 6700 Arlon

Atelier informatique

L'atelier a pour but de sensibiliser les participants à l'informatique afin de faciliter leur insertion. L'initiation aborde le matériel, les programmes de base (Word et Excel) et Internet. Modules de 4 demi-journées.

INFOS

Date(s) : de 9h à 12h OU de 13h à 16h en mars et mai 2011

Lieu : Maison de la Laïcité - rue des Déportés 11
6700 Arlon

Prix : 40 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 20 €

Initiation au traitement d'images

L'atelier dévoile les subtilités d'un programme de traitement d'images et l'utilisation de tous les outils graphiques. Les participants apprennent à retoucher des photos et réaliser des compositions. Modules de 4 demi-journées.

INFOS

Date(s) : de 9h à 12h OU de 13h à 16h. Février, avril et juin 2011

Lieu : Maison de la Laïcité - rue des Déportés 11
6700 Arlon

Prix : 40 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 20 €

Atelier Nature

Balades découverte des forêts du grand Arlon. Balades reconnaissance de la flore et de la faune locales... Cueillette : plantes comestibles et leurs vertus... Ecologie : préservation des espaces naturels, nettoyage, petits gestes quotidiens...

INFOS

Date(s) : tous les 2^e mardis du mois à 9h30

Lieu : rendez-vous sur le parking de la Maison de la Culture d'Arlon

Prix : 3 €

Informatique

Module de 2 journées de 9h à 12h ET de 13h à 16h.

INFOS

Lieu : Fédasil, rue Croix-Le-Maire, 9 à 6760 Virton

Prix : 40 € - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 20 €

Atelier Multi'Art

Module pluridisciplinaire d'un semestre pour permettre de connaître plusieurs disciplines d'expression artistique (dessin, peinture, céramique, aquarelle, illustration, informatique).

INFOS

Lieux : à Habay-la-Neuve - Centre culturel, Rue d'Hoffschmidt, 27

A Virton - Fédasil, rue Croix-Le-Maire, 9

Prix : 10 €/séance - pensionnés et adultes bénéficiant d'aide sociale : 6,25 €/séance

Renseignements et inscriptions :

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente Luxembourg

Rue de Sesselich, 123 - 6700 Arlon

Tél. : 063/21.80.81

Gsm : 0495/68.35.80

Fax : 063/22.95.01

Courriel : ateliersartligue@gmail.com

Paiement sur le compte n°000-3254490-43 de L.E.E.P.-Lux

IBAN : BE 66 0003 2544 9043 - BIC : BPOTBEB1

Régionale Mons-Borrinage-Centre

Lecture, musique et rencontres colorées d'un beau dimanche.

L'artiste Thérèse Coustry vous présentera ses dernières peintures sur le thème « Le chat dans tous ses états ». Lecture de quelques poésies, extraits de nouvelles ou romans qui content les petits félins dans la littérature. En deuxième partie: représentation de la chorale Nota Casto dans un répertoire de chants d'hier et d'aujourd'hui.

INFOS

Date : le dimanche 6 mars 2011 à 16h

Lieu : Chez Thérèse Coustry, Galerie Artess, rue Daubignies n° 1, 7061 Casteau

Prix : 7 € prix unique, comprenant les animations et le goûter (boissons comprises)

Initiation à la conduite d'un club de lecture

Pour partager et faire rayonner votre amour des livres et apprendre à susciter des échanges autour des valeurs qu'ils véhiculent. Formateur : Jean-Claude Trefois, enseignant, lecteur et animateur.

INFOS

Dates : le W-E des 19 et 20 mars et le W-E des 2 et 3 avril 2011 de 10 à 17h

Lieu : salle à Mons ou environs proches - à préciser lors de l'inscription

Prix : 48 € membres, étudiants, chômeurs, pensionnés. 57 € non membres

Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut (D.G.A.C.)

« Comment je me suis séparée de ma fille et de mon quasi-fils » de Lydia Flem - Extraits choisis.

INFOS

Animateur : Jean-Claude Trefois, lecteur, formateur.

Date : le mardi 22 mars 2011 à 19h30 précises.

Lieu : Au « Salon des Lumières », resto-déco, 23, rue du Miroir - 7000 Mons

Prix : 15 € prix unique (repas salé/sucré, animation - prix hors boissons)

Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut (D.G.A.C.)

Renseignements et inscriptions :

Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur

Tél. : 081/22.87.17

Gsm : 0475/62.57.79

Fax : 081/22.44.53

Courriel : leepnamur@mlfhn.org ■

Les formations à la Ligue... de février 2011

Mardi 1 février

Développer des actions de communication performantes et les évaluer

Judi 3 février

Quelles subventions pour mon projet ?

Vendredi 4 février

Bien-être et émotions au travail dans le secteur non marchand

Les relations avec la presse

Samedi 5 février

Ensor démasqué - Expo

Lundi 7 février

Développer votre réseau relationnel

Vendredi 11 février

Formation à l'entretien individuel

Mardi 22 février, mercredi 23 février et jeudi 24 février

Médiateurs et animateurs efficaces

Vendredi 25 février

La gestion d'un entretien en situation de crise

Pour en savoir plus sur nos stages et tout notre programme de formations; visitez le site de la Ligue

➔ www.ligue-enseignement.be

ou contactez le secteur formation au 02/511.25.87

Le Cahier des formations de la Ligue est disponible !

Printemps-été 2011

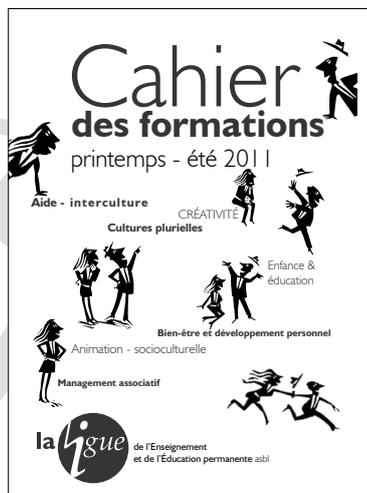
- ✓ Plus de 70 formations destinées aux professionnels et aux volontaires du secteur non-marchand, qui souhaitent développer leurs compétences personnelles dans les domaines du management associatif, de la relation d'aide, de l'animation et de la créativité, de la communication interculturelle, etc.
- ✓ Des activités de loisirs, des visites, des promenades et des excursions culturelles pour tous les goûts.
- ✓ Des stages résidentiels en juillet et en août
- ✓ Une formation longue :
 - Formation d'animateurs de projets socioculturels

Programme et inscriptions en ligne sur notre site www.ligue-enseignement.be

Commandez la version papier du Cahier des formations au 02/511.25.87 (gratuit) ou sur le site www.ligue-enseignement.be

Des conseils ou des informations supplémentaires ? Contactez Iouri Godiscal au 02/511.25.87

Pour nous contacter :
Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl
Rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles
Secteur formation : 02/511.25.87
formation@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be



Publication

Quels enjeux pour les CPMS ?

Les centres PMS occupent une place importante dans notre système éducatif.

Ils sont indépendants de l'école, mais travaillent en étroite collaboration avec elle et avec la famille.

Le travail accompli par ces centres est mal connu du public. Quel est ce travail ? Quelle est l'image de ces centres et des agents qui y travaillent ? Comment se passent les relations avec les établissements scolaires, les élèves, la famille, les partenaires extérieurs ? Par cette étude, nous avons voulu en savoir plus, partir à la rencontre de ces personnes qui se dévouent au quotidien pour accompagner ceux qui les consultent.

« Quels enjeux pour les CPMS ? »

110 pages, 2010.

Auteurs: Patrick Hullebroeck, directeur de la Ligue, et Valérie Silberberg, responsable du secteur Communication de la Ligue.

Si vous désirez commander la version papier de l'étude ou si vous souhaitez que nous organisions une séance d'information, un débat ou une conférence sur l'étude au sein de votre organisme, n'hésitez pas à nous contacter :

LEEP asbl

Valérie Silberberg -

2, rue de la Fontaine - 1000 Bruxelles

02/512.97.81 - eduquer@ligue-enseignement.be

www.ligue-enseignement.be



Cotisation et don 2011

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation **2011**, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation **2011** est de **20€** minimum.

Par ailleurs, faire un **don**, c'est marquer votre soutien (les dons de **30€** et plus sont déductibles de vos impôts).

A verser sur le compte n° BE19 0000 1276 64 12 de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, asbl - 1000 Bruxelles - Communication : cotisation ou don 2011

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez contacter Laurent Bourgois : Tél. : 02/512.97.81 - Email : admin@ligue-enseignement.be

Olivier Bonny, coordinateur du secteur Interculturel

« La force des femmes ... »

Rencontres et échanges au cœur du projet européen

Dans le contexte du projet européen «Grundtvig» du secteur Interculturel, ce fut la Ligue de l'Enseignement qui accueillait, fin novembre 2010, les partenaires espagnol et allemand. Malgré un temps ... typiquement bruxellois (froid et humide), les rencontres furent intéressantes! Pour rappel, ce projet vise à susciter échanges et rencontres entre des associations européennes ayant des objectifs communs en ce qui concerne l'intégration des femmes et personnes migrantes en contexte multiculturel, bien que par des biais divers pour chaque partenaire.

Le séminaire bruxellois se composait de visites de terrain suivies d'échanges formels ou informels quant aux approches pratiquées par notre secteur. Il s'agissait principalement d'observer les démarches collectives avec les femmes de nos ateliers dans plusieurs communes. Citons, par exemple, un atelier d'écriture du « Journal des mamans » (Molenbeek), un séminaire à propos de la différence de traitement dans l'éducation entre garçons et filles au sein des familles (en partenariat avec le Centre familial belgo-immigré et le Pianofabriek, à Saint-Gilles), la visite d'un ancien quartier industriel pour permettre aux partenaires de mieux saisir les particularités socio-historiques en matière d'immigration à Bruxelles, ou encore la visite de la Voix des femmes, une association partenaire à Saint-Josse puis, pour clore la semaine, une table ronde.

Intitulée « Femmes immigrées et femmes migrantes sur les chemins de la citoyenneté: situations et enjeux à Bruxelles », cette dernière après-midi d'interventions et d'échanges visait à cerner les points cardinaux entrant dans l'équation suivante: à quels défis doivent faire face les femmes/mères migrantes lorsqu'elles s'installent dans une région comme Bruxelles? Les réponses, sans prétendre à l'exhaustivité, se déclinaient comme suit.

Christophe Dessouroux, chercheur à l'IGEAT¹ (ULB) présentait les « dynamiques urbanistiques et sociodémographiques dans les quartiers populaires à Bruxelles, depuis les années 1960 ». S'appuyant sur des cartes et des tableaux, il a mis en évidence les fractures socio-spatiales dans les quartiers populaires par rapport aux quartiers « bourgeois » de Bruxelles, notamment

en ce qui concerne les revenus, le niveau de qualification, l'état du logement, le nombre d'enfants par ménage et, enfin, un éclairage sur un phénomène bien présent à Bruxelles, la « gentrification », à savoir le remplacement, dans certains quartiers bruxellois, d'une population modeste par une population financièrement aisée ou possédant un haut capital socioculturel (quartiers « branchés » du centre, du canal, les Marolles, etc.).

Sous l'angle des femmes, le chercheur a relevé plusieurs caractéristiques. La place des femmes dans le ménage: beaucoup de femmes mariées sont jeunes, elles sont enceintes tôt. Seconde caractéristique: on retrouve beaucoup de mères seules. Corrélativement, la proportion des jeunes enfants est plus importante dans ces quartiers. Enfin, pour ce qui est du taux d'activité, s'il y a de l'emploi pour les femmes issues des quartiers populaires, on note que, proportionnellement, elles restent moins présentes sur le marché du travail que celles issues des quartiers aisés et qu'elles le sont dans des emplois précaires, d'où elles seront plus facilement évincées.

Travailler oui, mais pas à n'importe quel prix!

Gertraud Langswiener, pour Vie féminine, a mis en lumière les freins agissant lorsque les femmes migrantes, avec ou sans papiers, essaient de construire leur projet de vie et leur insertion



Séminaire à St-Gilles (24 novembre 2010)

socioprofessionnelle : une faible qualification, avoir des enfants à sa charge et être de nationalité étrangère. Pour contrer ce cercle vicieux, Vie féminine a lancé une campagne, « *Travailler oui, mais pas à n'importe quel prix !* », à travers laquelle - par une approche d'éducation permanente - on met l'accent sur l'idée que le travail doit reposer sur quatre fonctions : *productive*, *reproductive* (les soins, assurer la subsistance de la famille...), *communautaire* (le travail comme engagement qui permet le bon fonctionnement de la société), enfin, pour son *propre épanouissement*. Il s'agit alors, pour elles, de mener une réflexion sur un projet de vie au sens large, en ce compris pour tendre à l'autonomie financière. Durant ce parcours, les femmes sont amenées à élaborer puis à présenter un « *projet de vie-projet professionnel* » devant un jury.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, avec pour missions de mener des analyses et de proposer des solutions en ce qui concerne l'égalité des chances des femmes ainsi que de traiter les plaintes pour des discriminations basées sur le genre, a présenté plusieurs facettes de la condition féminine à Bruxelles sous l'angle professionnel. La représentante de l'Institut, Françoise Goffinet, relevait d'abord le nombre de plaintes autour de la grossesse et de la maternité. Une recherche menée en 2008 auprès de 600 femmes met en lumière le fait que les femmes issues des quartiers populaires ont intégré la logique discriminatoire : « *c'est normal que je sois licenciée, je suis enceinte* ». Or, ajoutait l'oratrice, 70% d'entre elles sont syndiquées. D'où un travail lancé par l'Institut à destination des organisations syndicales afin d'obtenir des améliorations sur cette thématique. En termes d'écart salarial, si ce phénomène existe toujours, il faut noter qu'il est différent selon les secteurs et la place dans la hiérarchie. On constate qu'en contexte «immigré» les écarts sont énormes.



Françoise Goffinet précisait pour finir que, depuis 2010, l'Institut dispose de statistiques dans les domaines où les femmes sont les plus représentées : les soins de santé, l'enfance, le «care»... Pour ce secteur, le gros problème constaté est celui du nonaccès à la formation en cours de carrière et la problématique de la reconnaissance et l'équivalence des diplômes. On notera encore, pour ce volet, la publication récente d'un «Guide des marches exploratoires» qui vise à aider les travailleurs sociaux à réaliser des marches dans l'espace public urbain pour mener collectivement les points et lieux difficiles d'accès ou insécurisant, autant pour les femmes que les personnes à mobilité réduite, les personnes avec une poussette...

La mixité sociale comme défi

Afaf Hemamou, échevine de l'Égalité des chances et de la Famille de Schaerbeek, présentait le projet, récemment concrétisé, de la «Maison des femmes». Elle a au préalable introduit son propos par l'événement à l'initiative duquel elle se trouvait en ce jour - le 25 novembre étant aussi la «Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes» ! L'échevine a organisé la «Marche des hommes» à Schaerbeek. Il s'agit d'une

marche d'hommes solidaires de la campagne contre les violences faites aux femmes. Associer les hommes à cette événement, quoi de plus normal, lorsqu'on sait que «les femmes sont, de loin, les premières victimes des violences conjugales. C'est aussi la première cause de mortalité des femmes entre 16 et 44 ans en Europe, selon Eurostat»². Cent vingt hommes s'étaient rassemblés devant la maison communale pour exprimer leur solidarité à la cause. Reconnaisant la richesse que représentent les quarante nationalités de sa commune, l'échevine a plaidé pour les rencontres. «*La mixité sociale est notre défi, elle nous amène à favoriser l'adhésion à une société ayant un socle de valeurs communes universelles qui nous permettent de vivre ensemble. La Maison des femmes, poursuivait-elle, est une petite goutte. La mixité sociale est une action dynamique. Nous voulons que cette Maison soit un lieu de rencontres, un espace de parole pour les femmes, pour toutes les associations et collectifs.*» Y sont accessibles : des activités d'alphabétisation et d'éducation permanente, des permanences sociales, des activités de bien-être, de création, de rencontres et de ressourcement.

Représentant le cabinet de Charles Picqué pour la politique



St-Gilles : les partenaires du Verband binationaler et de la Federación de Mujeres progresistas

de « cohésion sociale », Philippe Sterckx a rappelé la façon dont il faut entendre le concept de « cohésion sociale » à la bruxelloise (qui se différencie de celle du Conseil de l'Europe par exemple). En tant qu'elle constitue une des parties des politiques de lutte contre l'exclusion sociale, elle se base sur des processus sociaux renforçant les individus et les groupes, leur permettant de dépasser les situations d'exclusion sociale et de discrimination, de non accès à la culture, aux savoirs, à la formation et à l'éducation, pour accéder à une citoyenneté et être reconnus par la société comme y ayant une place et pouvant y jouer un rôle. « Cette approche, parce qu'elle est vaste, permet beaucoup de choses, expliquait Philippe Sterckx. Les associations subventionnées le sont sur base d'une contractualisation avec les autorités publiques. Toutes les cinq années, le Collège de la Commission communauté française définit les nouvelles priorités à suivre. En l'espèce, il s'agit des actions ciblées sur l'alphabétisation des adultes ou pas scolarisés, le soutien scolaire des jeunes et des adolescents et l'accueil des primo-arrivants. Ces publics prioritaires ont été définis sur base d'une étude visant à dégager les besoins à Bruxelles, les grandes tendances de la situation socio-économique. Il s'agit, en fait, de favoriser, à travers ces trois axes-clés, l'accès à l'emploi, entendu comme une forme majeure d'exclusion car, pour avoir un em-

ploi, il faut avoir des qualifications. », poursuivait le représentant du ministre. Concernant les actions vers les femmes, « ce dispositif ne prend pas d'orientation spécifique de genre, mais le ministre a demandé que, dans toutes les actions prioritaires, on veille à la mixité de genre pour concrétiser l'égalité hommes-femmes de façon transversale. », achevait-il.

La valeur politique des initiatives locales d'intégration

La table ronde s'est achevée sur l'intervention de la représentante de la Coordination européenne pour le droit des étrangers à vivre en famille, une ONG qui milite au niveau européen pour le regroupement familial et qui a promu ce partenariat Grundtvig. A travers le soutien et la valorisation d'actions locales d'intégration dans les pays de l'Union européenne, la Coordination, représentée par sa secrétaire Valéria Schiavone, a plaidé pour un droit réel des familles à vivre en famille pour les étrangers résidant dans les Etats de l'Union. Le second objectif est « de participer à la construction d'une Europe démocratique et sociale où les membres des familles immigrées trouvent, sans discrimination, leur place de citoyens. » Pour la Coordination européenne, « le renforcement des liens familiaux des étrangers est une condition indispensable pour leur participation active à la vie sociale et à la cohésion so-

ciale de la société. Il ne s'agit pas seulement de formes traditionnelles de famille mais de toutes les nouvelles formes de responsabilité familiale reconnues : familles monoparentales, unions de fait, unions homosexuelles. » C'est pourquoi les échanges d'expériences, de savoirs et de bonnes pratiques que permet un projet comme Grundtvig peuvent conduire « à connaître de plus près non seulement le travail d'autres associations en Europe, mais aussi de mieux prendre conscience de la valeur ajoutée du travail de chacun. Le regard porté vers l'extérieur revient à la réalité de départ sous forme d'une plus grande conscience de sa propre originalité et de sa valeur. », achevait Valeria Schiavone.

Dernier volet du partenariat : rendez-vous en mai pour le séminaire allemand à Francfort. ■

1. Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire.
2. « Des pas d'hommes pour les femmes » in Le Soir, MDS, 29 novembre 2010.8

Les lois de 1919 et 1920 concernant l'enseignement primaire

La guerre scolaire, qui avait fait rage sous le gouvernement libéral de Frère-Orban-Pierre Van Humbeeck (1879-1884), ne s'était guère apaisée sous la gouvernance catholique qui dura jusqu'à la déclaration de la Grande guerre. Au cours de cette période de trente années, le parti libéral et le POB (Parti ouvrier belge), créé en 1885 et représenté au parlement à partir de 1894, avaient défendu l'enseignement public « affirmant que l'Etat a le devoir d'organiser des écoles neutres et que la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution ne donne pas le droit aux écoles libres de revendiquer des subsides du trésor public. »¹

A l'issue du conflit, l'attitude de ces deux partis ne fut plus du tout la même. L'un et l'autre vont défendre une politique d'apaisement et de paix scolaire concrétisée par le vote des lois de 1919 et 1920.

Dès la fin des hostilités, le roi Albert avait exposé, dans un discours du trône prononcé le 22 novembre 1918, les grandes lignes de la politique d'après-guerre. Parmi les décisions prises, le jour même de l'armistice, lors des entretiens de Lophem entre le roi et diverses personnalités politiques, figurait l'instauration du suffrage universel pur et simple pour les hommes de plus de 21 ans². C'était anticonstitutionnel. Mais il était moralement impensable et socialement intena-

ble de faire fi de cette ancienne revendication des socialistes et des progressistes et de refuser le droit de vote aux rescapés et héros des tueries de la guerre.

Cette disposition, cependant, eut plusieurs conséquences. Non seulement elle signait la fin des gouvernements homogènes catholiques, mais elle permettait aussi au POB de devenir le second parti du royaume, pratiquement à égalité avec les catholiques, et largement devant les libéraux³. Dès lors, nombreux étaient ceux qui, parmi les libres penseurs et parmi les dirigeants de la Ligue de l'Enseignement, espéraient une coalition des deux partis de gauche qui mettrait le parti catholique dans l'opposition. Une telle éventua-

lité aurait permis de renverser la vapeur dans le domaine de l'enseignement et de mettre un terme à la politique de cléricatisation de l'école publique menée depuis 1884. Ces espoirs furent vains. Dès les premiers mois de la paix retrouvée, les cartes avaient été distribuées comme en témoignent les lois votées en 1919 et 1920.

La loi de 1919

Les chambres législatives avaient repris leurs travaux immédiatement après le 11 novembre 1918 sur la base de leur constitution lors des élections de 1912. En ce qui concerne l'instruction primaire, les catholiques exigèrent et obtinrent qu'un ministre catholique fût chargé de la

mise en application de la loi votée en mai 1914⁴. Elle instaurait l'obligation scolaire et la gratuité scolaire jusqu'à douze ans, ce que souhaitaient socialistes et libéraux progressistes, mais elle établissait également l'égalité des deux réseaux primaires en matière de subventions (salaires des enseignants, fournitures scolaires, nourriture et vêtements)⁵. Ces mesures avaient été jugées inacceptables par les deux gauches qui avaient fini par quitter l'hémicycle au moment du vote. Mais en 1919, leur position fut beaucoup plus nuancée. Etant donné l'augmentation du coût de la vie due à la guerre, les salaires des enseignants prévus en 1914 étaient devenus nettement insuffisants.

C'est à la faveur de la révision de ce point de la loi qu'est intervenue une réforme fondamentale. Le député libéral Adolphe Buyl avait déposé une proposition de loi tendant à majorer et à imposer le paiement direct par l'Etat des instituteurs communaux. Les catholiques demandèrent, à cette occasion, qu'au système des subsides par classe qui était accordé annuellement par les lois de 1895 et 1914 aux écoles confessionnelles, soit substitué également le paiement *direct* des traitements et des indemnités spéciales aux instituteurs et institutrices des écoles privées et que le système des subsides soit étendu aux classes Fröbel du réseau libre. Pour la Ligue, le paiement direct des traitements aux instituteurs et institutrices des écoles privées était largement anticonstitutionnel. Ils étaient en effet nommés par les comités catholiques, ils ne prêtaient pas serment de fidélité à la Constitution ainsi qu'aux lois du pays et, de surcroît, ils étaient totalement indépendants des pouvoirs publics qui les payaient.

Comment comprendre que les deux partis de gauche aient pu accepter cette nouvelle disposition ? Outre qu'ils avaient le souci de conserver l'esprit d'union sacrée nécessaire au relèvement économique du pays⁶, socialistes et libéraux étaient contraints de trouver, dans l'urgence, une solution à la question des salaires. On était en octobre 1919, c'était la séance de clôture précédant les premières élections au suffrage universel pur et simple annoncées pour le 16 novembre de la même année. Il y avait donc urgence. On ne pouvait plus faire attendre les enseignants dont les salaires étaient totalement insuffisants et qui se trouvaient dans une situation dramatique. Le député libéral Albert Devèze (1881-1959) déclara, au nom du parti, sa résignation : « Nous sommes devant une situation de fait... il est impossible de laisser subsister un jour de plus la situation dont le personnel enseignant

est victime... Le projet... consacre au profit des instituteurs privés le droit de recevoir de l'Etat la totalité de leur traitement. Contraints et forcés nous tolérerons que dans cette loi d'un jour, loi d'occasion, ce principe soit inscrit ; mais quant à moi [...] je déclare que ce régime est destiné à disparaître et que rien ne justifie que nous mettions à la charge de l'Etat les frais de l'enseignement privé. »⁷

La discussion eut lieu au Sénat le 17 octobre. Elle fut marquée par la déclaration du ministre Charles De Brocqueville : « Je considère que le barème de traitement applicable aux instituteurs primaires ainsi que les dispositions légales encore pendantes relatives à la liquidation des subsides de l'Etat, sont applicables également au personnel enseignant belge diplômé ordinaire des écoles normales agrées communales, provinciales et privées. »⁸ Cette extension aux enseignants des écoles normales des termes de la loi était incontestablement abusive car elle n'avait pas été soumise et discutée à la Chambre. Elle fut néanmoins votée sans aucune protestation ni aucune intervention par les libéraux et par les socialistes. Certes, les deux partis mettaient l'accent sur le fait, comme l'avait déclaré Albert Devèze, que ce régime était provisoire mais, en réalité, ils avaient accepté que fût institué un régime de subvention de l'école privée. On ne reviendra plus en arrière.

La loi de 1920

Le gouvernement issu des élections du 16 novembre 1919 fut encore un gouvernement d'Union nationale. Présidé par le catholique Henry Carton de Wiart (1869-1951), ce fut le socialiste Jules Destrée qui hérita du portefeuille du ministère des Sciences et des Arts⁹. Le 30 mars 1920, ce dernier prononça un discours, au Palais des Académies, dans lequel il exposait son programme : « Les plus âpres de nos querelles de jadis s'agitèrent autour de l'école. Elles appartiennent au passé et je ne veux pas les ressusciter... Préparons la paix scolaire. Certains entendent par là la conservation aveugle de tout ce qui existe, abus compris. Tel n'est pas mon sentiment. C'est dans l'action que je songe à préparer cette paix. » Il développa cette idée quelques mois plus tard dans un discours célèbre prononcé à Roux¹⁰, le 26 juin 1921, sur le thème *Un essai de solution socialiste de la question scolaire*.

Jules Destrée ne resta en place qu'une année, jusqu'au 20 novembre 1921. Il n'eut peut-être pas le temps de réaliser tout son programme. Mais parmi les mesures qu'il prit, il faut signaler l'introduction, à partir de 1921, d'un cours de morale dans les écoles



Un homme de la Wallonie. Jules Destrée. Caricature signée OCHS, parue dans *Tatène*, veuve Tchanchet, n° 41, 22 - 29 novembre 1913

primaires officielles et la publication d'une brochure qui indiquait les thèmes à traiter au cours des leçons. Ce cours, toutefois, ne constituait nullement une alternative au cours de religion toujours obligatoire (sauf dispense) instauré par le ministre catholique François Schollaert en 1895¹¹.

Mais c'est surtout la loi votée le 14 août 1920 qui doit attirer l'attention. Cette loi, qui introduit le principe de l'égalité des traitements entre instituteurs et institutrices, ce qui fut salué positivement¹², étendait également ses effets aux enseignants des écoles adoptées et adoptables¹³. La loi prévoyait, en outre, que les enseignants, religieux et religieuses, « vivant en commun », c'est-à-dire dans des congrégations, auraient un traitement fixé à 50 pour cent du barème général. Toutes ces dispositions étaient, comme en 1919, étendues aux professeurs des écoles normales. Selon Alexis Sluys¹⁴, plus de 13.000 agents, instituteurs, institutrices primaires et gardiennes, professeurs d'écoles normales de l'enseignement privé étaient concernés par cette loi. Et parmi ceux-ci plus de la moitié était des religieux et des religieuses appartenant à des congrégations « qui signent chaque mois les états de traitements mais personnellement ne touchent pas les sommes qu'ils déclaraient recevoir [...] Notre personnalité, déclarait un instituteur d'une école libre subsidiée, est dissoute dans la congrégation à laquelle nous appartenons ; nous signons des états mais nos

traitements sont intégralement versés par le frère économe dans la caisse de la maison-mère.»

La solution dite socialiste de la question scolaire fut, on s'en doute, l'objet de nombreuses protestations: de la part de la Ligue de l'Enseignement en premier lieu, mais aussi de la part de la Centrale nationale du personnel enseignant socialiste, section de Bruxelles, qui déclarait: «Destrée méconnaît singulièrement l'œuvre des libéraux en matière scolaire. Ce n'est rien pour lui, dans les quelques grandes villes où ils étaient en majorité, de préserver les enfants du dogme sans attaquer le dogme; ce n'est rien d'avoir vaillamment lutté pour la liberté de conscience, en défendant cette thèse que l'école payée par les deniers de tous doit respecter les opinions de tous [...] Nous les humbles de l'école, nous ferons entendre la voix de notre conscience révoltée par le discours du Ministre Destrée.»¹⁵ Au «VIII^e Congrès de la Centrale des instituteurs socialistes» des 28, 29 et 30 août, fut votée une protestation «contre la politique suivie actuellement par le parti ouvrier belge, politique dite de paix scolaire, qui permet aux adversaires d'acquiescer à une force qu'ils n'ont jamais connue.»

Cette politique d'apaisement menée par les socialistes et les libéraux ne fut qu'un coup d'épée dans l'eau. La paix scolaire n'a nullement été rétablie. En 1923, au 74^e congrès annuel de la «Fédération générale des instituteurs belges», le représentant libéral de Mons, ministre de la Justice dans le gouvernement de coalition catholique libéral de Georges Theunis (1873-1966), écrivait «Nous pouvions espérer que nos sentiments de conciliation et de paix seraient au moins pour quelque temps récompensés, que nous serions débarrassés des agressions et des attaques d'autrefois. Un an ne s'est pas écoulé que l'esprit confessionnel et d'intolérance fanatique se sont allumés d'une passion nouvelle. Pour justifier la guerre que l'on vient de déclarer

solennellement à l'école publique [...] voici que l'on vient de déclarer solennellement au Congrès de Roulers qu'il faut faire de l'école chrétienne une forteresse contre les attaques de l'école neutre.»¹⁶

Il semble bien que Jules Destrée se soit rendu compte que la paix scolaire était loin d'être acquise lorsqu'il écrivait dans le journal *Le Peuple*: «Je constate partout un réveil de l'esprit clérical, aussi sectaire, aussi intolérant qu'avant la guerre. Ceux qui, comme moi, avaient espéré nous débarrasser de ces fastidieuses controverses dans une Belgique renouvelée, s'inquiètent et se demandent s'ils n'ont pas été trop loin dans la voie de la bienveillance et de la tolérance.»¹⁷

(A suivre... dans le prochain numéro d'Eduquer!) ■

1. A. Sluys dans *Bull. de la Ligue de l'Enseignement (= BLE)*, 1922, n° 1, p. 23. L'hostilité contre l'enseignement public continua à se manifester pendant la guerre pour clériciser les écoles créées par des Belges en exil aux Pays-Bas (cf. P. Defosse, *Les écoles belges en Hollande pendant la Première guerre* dans *Eduquer*, n° 67, 2009, pp. 17-18).
2. Autres mesures annoncées: outre la reconstruction du pays, la trêve scolaire, la création des assises d'une université flamande à Gand, la lutte contre l'alcoolisme.
3. Aux premières élections de l'après-guerre, en novembre 1919, les catholiques obtenaient 73 sièges, les socialistes 71 et les libéraux 34.
4. Charles De Brocqueville (1860-1940), ministre de l'Intérieur, avait la charge du ministère des Sciences et des Arts.
5. *Pasinomie*, T. 5, 1914, pp. 151-159.
6. La Belgique eut des gouvernements d'Union nationale jusqu'au 20 novembre 1921.
7. Déclaration faite à la Chambre le 13 octobre 1919 dans *BLE*, n° 1, 1922, p. 25. Votée dans l'urgence, la loi fut approuvée au Sénat le 17 octobre.
8. *BLE*, n° 1, 1922, p. 26.
9. Depuis 1884, il était le tout premier ministre non catholique, de surcroît socialiste, responsable de l'enseignement public.
10. Roux, qui fait partie aujourd'hui du grand Charleroi, était dirigée par le député-bourgmestre socialiste Nicolas Souplit et était un haut lieu du socialisme wallon. Il faut signaler que N. Souplit s'était opposé au vote de la loi de 1919.
11. Le cours de religion restera obligatoire jusqu'à la mise en application du Pacte scolaire en 1959.
12. La loi de 1919 introduisait une différence de traitement discriminatoire entre les instituteurs et les institutrices.
13. Depuis la loi de 1884, une commune pouvait «adopter» une ou plusieurs écoles primaires privées, comprenons surtout en Flandre, confessionnelles. La commune était dès lors dispensée d'établir ou de subventionner une école communale.
14. *BLE* n° 1, 1922, p. 30.
15. *Bull* n° 1, 1922, p. 39.
16. *Bull* n° 1, 1922, p. 40.
17. *Bull* n° 1, 1922, p. 44.

Bibliographie

- Alexis Sluys, *L'offensive scolaire cléricale*, Ligue de l'Enseignement, (Document n° 61), 1927, 14 p.;
- Hervé Hasquin, *Jules Destrée et la paix scolaire. Aux origines des démêlés du socialisme avec les associations laïques dans Problèmes d'histoire du christianisme. Hommages à Jean Hadot*, Ed. par Guy Cambier, 9, 1980, pp. 189-208.
- Marcel Bots, *Laïcité et enseignement dans Le libéralisme en Belgique. Deux cents ans d'histoire*, Centre Paul Hymans, 1989, p.157 et sq.
- *Histoire de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente (1864-1989)*, Bruxelles, Ligue de l'Enseignement, 1990.
- Jeffrey Tyssens, *Guerre et paix scolaire 1950-1958*, De Boeck-Université, 1997.

Du rab'le à la cantine !

Bien que cela puisse surprendre, 30% de nos répercussions sur l'environnement sont dues à notre alimentation. En effet, nos poubelles sont constituées pour un tiers de déchets alimentaires, et, chaque année, un quart de la nourriture produite dans le monde se retrouve à la poubelle. Ce constat a de quoi faire pâlir économistes comme écologistes.

Ce gaspillage alimentaire représente un problème majeur ! Outre l'épuisement inutile de ressources naturelles, il ponctionne aux portefeuilles de précieux deniers, autant aux particuliers qu'aux collectivités. Se nourrir est un acte naturel. Ce qui l'est moins, c'est la façon de le faire. Fortement influencée par les médias, la culture et d'autres facteurs sociaux, la sustentation revêt des enjeux environnementaux, économiques et sociétaux énormes. Or, si nous avons de l'emprise sur quelque chose, c'est bien sur notre comportement alimentaire ! En prendre conscience, c'est évoluer vers une autre alimentation : l'alimentation durable. Mais que signifie exactement ce terme ?

Lier la sauce !

Passer à une alimentation durable, c'est changer son mode de pensée sur la nourriture. En effet, l'alimentation durable se caractérise par la prise en compte de trois aspects : environnement, santé, et solidarité.

L'aspect environnemental consiste à réduire l'empreinte écologique de notre alimentation. Comment ? En choisissant des aliments issus de modes de production agricole durables

(biologiques), en réduisant les déchets et les transports, mais aussi en mélangeant les saveurs selon ce que la saison nous apporte. Nul besoin d'être Cyril Lignac pour comprendre que manger des tomates en hiver est un contresens.

La santé, via l'équilibre nutritionnel et la découverte du goût, est le deuxième ingrédient de l'alimentation durable. Apprendre à marier et à reconnaître les saveurs, profiter de ce que la nature nous offre au moment où elle nous l'offre... Le but est avant-tout de prendre du plaisir sainement en découvrant les saveurs. Ceci va donc à l'opposé de l'ingurgitation de repas rapides standardisés, tels que fast-food ou plats tout préparés à réchauffer au micro-onde...

Enfin, la solidarité. Cette solidarité est à comprendre comme

l'équilibre des rapports entre les pays du Nord et du Sud. A l'heure où l'on entend de plus en plus parler de commerce équitable (Fair Trade), ce pilier revêt un aspect primordial. Certains aliments étant introuvables chez nous, comme le chocolat ou le café, il est nécessaire de faire appel aux producteurs du Sud quand nous en avons besoin (envie ?). L'aspect de solidarité, défendu par l'alimentation durable via le commerce équitable, permet de garantir une rémunération juste aux producteurs des pays du Sud.

Cantines durables pour éducation durable ?

Les collectivités endossent une part importante du poids de l'alimentation sur l'environnement. Les cantines scolaires ne sont donc pas en reste ! De

“ Non seulement l'alimentation est un thème qui se transpose facilement dans toutes les matières scolaires, mais, en plus, il met en appétit ! ”

ce fait, les écoles ont un grand rôle à jouer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, autant d'un point de vue environnemental qu'éducatif. En effet, coupler cantine durable et pédagogie s'avère être un menu trois étoiles. Non seulement l'alimentation est un thème qui se transpose facilement dans toutes les matières scolaires, mais, en plus, il met en appétit ! Les enfants apprécieront tout travail réalisé en cuisine, que ça soit la préparation d'un plat avec des aliments de saison et de proximité, ou celle d'un gâteau au chocolat avec du cacao équitable.

Mise en évidence ces dernières années, **l'éducation au goût** entre progressivement dans les programmes scolaires ! Le passage vers une cantine scolaire durable constitue une occasion en or pour apprendre ou réapprendre les odeurs et les saveurs, découvrir des produits de nos régions... et développer ainsi l'empan gustatif et la mémoire qui y est associée. Et, pourquoi pas, éveiller des vocations.

Le nerf de la guerre : un aliment de qualité à un coût !

Manger, et donc consommer, est un acte lourd de sens et de valeurs. Instaurer une cantine durable dans un établissement scolaire, c'est avant tout réfléchir à la façon dont nous consommons.

On l'aura compris, le premier menu est intellectuel ! Comme l'entrée, le plat et le dessert, **trois interrogations** doivent nourrir notre réflexion :

- 1) Ai-je besoin du produit que je m'apprête à consommer ?;
- 2) En ai-je réellement besoin dans une telle quantité ?;
- 3) Quelle(s) valeur(s) se cache(nt) derrière ce produit ? Sont-elles en adéquation avec celles que j'ai envie de promouvoir via mon achat ?

La première question interroge la nécessité d'achat et permet de différencier le besoin du désir. La seconde met en exergue notre volonté de consommer toujours plus que nécessaire. La dernière interrogation permet de prendre conscience qu'un produit englobe une multitude d'aspects. Dans le prix, tout est compris : valeurs économiques (profit), sociales (conditions de travail et de rémunération des producteurs), environnementales (type d'agriculture, respect de l'environnement) et de santé.

Ce menu trois couverts décortique les produits ; il permet de dépasser la simple rentabilité économique. Un aliment « durable » est donc plus cher ? Pas forcément !

Les différences de prix entre un aliment « durable » et « classique » sont variables : tantôt elles favorisent l'un, tantôt l'autre. Les légumes en sont le bon exemple. En cette saison, le prix des choux-fleurs bio et locaux est parfois inférieur à celui de leurs homologues conventionnels. De même, les prix de cafés équitables sont souvent inférieurs à celui des grandes marques. Conclusion : ça ne coûte pas forcément plus cher de bien manger !

Concrètement, au sein des écoles, l'expérience de plusieurs collectivités scolaires comme l'Institut Robert Schuman à Eupen (voir *Eduquer* 75) montre qu'il est possible de modifier ses pratiques vers une alimentation plus durable, sans augmentation du coût des aliments.



De la théorie à la constitution du menu

Envie de passer au durable au sein de votre établissement scolaire ? **Bruxelles Environnement** a développé un programme d'accompagnement pour réduire le gaspillage alimentaire au sein des cantines. Intitulé « **GreenCook** » et entièrement gratuit, celui-ci a commencé en janvier 2011. Cette action européenne vise à réduire le gaspillage alimentaire dans le nord-ouest de l'Europe par un travail de fond sur le rapport du consommateur à l'alimentation et en optimisant l'offre alimentaire.

Toutes les cantines bruxelloises peuvent participer à ce programme d'accompagnement : écoles, hôpitaux, entreprises... tant que la motivation et la volonté de changement sont au menu. Critère principal de réussite ? Un maximum d'acteurs transversaux, du cantinier au directeur, en passant par le CPMS.

Les cantines participantes font l'objet d'un suivi durant un an par un accompagnateur. Ce dernier, par des contacts réguliers, épaulé la collectivité dans sa démarche et évalue le niveau de gaspillage alimentaire.

Bien que la campagne 2011 soit déjà lancée, l'expérience sera plus que probablement reconduite l'année prochaine. Une occasion servie sur un plateau d'argent pour apprendre à manger différemment ! ■

bref

Le sac à dos écologique

En matière d'écologie, on pense spontanément au recyclage de nos déchets. On oublie cependant presque systématiquement ce qui se passe avant que l'on achète tel ou tel produit. La notion de « sac à dos écologique » intervient dans la pollution en amont des produits de consommation. En effet, le sac à dos écologique désigne la somme de déchets produits au cours des processus d'extraction et de transformation des matières premières nécessaires pour fabriquer les produits que nous consommons.

La production d'un kilo d'aluminium utile engendre, par exemple, 5 kg de déchets, une brosse à dents « pèse » 1,5 kg de déchets cachés, un téléphone portable 75 kg de déchets, un ordinateur 1.500 kg et une bague en or... 2 tonnes !

La question de l'utilisation des ressources naturelles se pose donc tant à la fabrication, au transport, qu'au recyclage d'un bien de consommation.

Nous pouvons difficilement agir sur les processus de fabrication des biens de consommation qui nous sont proposés.



Nous pouvons cependant orienter nos choix vers des produits moins consommateurs de ressources naturelles. Nous pouvons ainsi consommer des fruits et légumes de saison ou produits localement, éviter les emballages inutiles, choisir des biens de consommation durables (investir dans du matériel de bonne qualité, choisir des biens de consommation réparables)...

Marianne Osteaux, directrice de l'atelier de production et productrice au CVB

Cinéma documentaire : pluralité des regards et des représentations

«Aria Tammorra» nous emmène dans la tradition de chant et de danse des villages agricoles au sud de Naples, transmise de génération en génération. Au travers de quelques portraits des anciens, et des plus jeunes qui continuent cette coutume, le film nous offre un monde de sensations, de goûts, de couleurs, de vibrations qui font le sel de la vie. «*Dans ce film, je veux montrer ce qui m'a touché et rendu fort: la générosité des personnes que j'ai rencontrées, leur attitude, leur plaisir de partager des émotions, cette fantaisie qui les porte à dédramatiser des situations graves. Le plaisir d'exister avec les autres, en somme, et qui s'exprime dans les fêtes liées à la tammurriata.*» (A.G.)

Un film des origines «Aria Tammorra» d'Andrea Gagliardi

Le film d'Andrea Gagliardi s'ouvre sur une scène qui peut paraître banale: sa mère, dans son jardin, s'avance vers nous et nous dit: «qui veut du persil?».

Car la mère cuisine pour le fils, et pour l'équipe de tournage. Nous voilà donc dans la cuisine.

Déjà moins banal, le réalisateur, absent tout d'abord à l'image, change de place et s'assied aux côtés de sa mère. Ils sont silencieux et regardent la caméra. La maman est interloquée, regarde en l'air: «ça c'est pour la voix, et ça pour l'image? C'est comme ça qu'ils ont fait à Naples?». Et voilà toute l'équipe de tournage, toute la technique cinématographique qui est en un instant convoquée. Le micro s'abaisse dans l'image, et le réalisateur, toujours silencieux, fait signe à sa mère de regarder l'objectif. Ce dispositif inhabituel se poursuit tout au long du film.

Et quand la mère dit «c'est comme ça qu'ils ont fait à Naples?», elle nous emmène sans le savoir sur les traces de son fils à la recherche d'un mode de vie en voie de disparition, et



tout au long d'une quête tant géographique qu'existentielle.

Marianne Osteaux: D'où est venue cette interrogation sur vos origines?

Andrea Gagliardi: Jusqu'au début des années 1980, j'ai grandi dans une famille issue du monde ouvrier et paysan. Dans une commune de la Basse Sambre, mon père, quand il ne travaillait pas à l'usine, élevait des poules et des moutons et cultivait son potager. Comme pour la plupart des Italiens immigrés venus des campagnes du sud, la fête était l'occasion de consolider les liens l'unissant à sa communauté... et de goûter toutes les bonnes choses du jardin.

A cette époque, je travaillais à l'usine dans laquelle travaillait encore mon père. J'y suis resté deux ans avant de reprendre des études. Je m'éloigne alors du monde de mes parents.

A 40 ans, je ressens le besoin de faire le chemin inverse à celui de mon père décédé quelques mois plus tôt. Retourner dans la campagne napolitaine où il avait grandi comme enfant de paysans. Retrouver des odeurs, des goûts, des sons et des manières qui me manquent. C'est aussi ma façon de résister à l'uniformisation ambiante et ne pas me résigner au mode de consommation effrénée induite par la culture marchande.

Le regard du sociologue Marco Martiniello :

Les sociologues et les historiens des migrations le savent bien : tôt ou tard, nombre de descendants de migrants et de personnes déplacées ressentent le besoin de comprendre la raison de leur présence ici et maintenant en retournant à la source, à l'origine du grand voyage que firent leurs ancêtres. C'est vrai des descendants d'esclaves africains aux Etats-Unis qui « retournent » en Afrique d'où leurs ancêtres sont venus. C'est vrai de nombreux enfants adoptés en Asie ou ailleurs. C'est vrai ici d'Andrea Gagliardi, fils d'un travailleur immigré de Campanie, lorsqu'il a décidé, après une longue période de rupture, de renouer avec la terre de son père. Le film met en scène avec sensibilité cette quête identitaire d'un « vieux » de la seconde génération italienne en Wallonie.

*Dr Marco Martiniello, directeur de recherches
F.N.R.S. Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations.
Institut des Sciences humaines et Sociales. Université
de Liège*

M.O. : Connaissez-vous le monde de la *tammuriata* ?

A.G. : Lors d'un séjour à Naples, je rencontre avec étonnement la tradition populaire de la *tammurriata*, toujours vivante mais surtout très proche d'un monde de sensations qui m'est familier. Moi qui avais cru avoir tout oublié de ces manières de faire, je constate avec bonheur que mon corps en a gardé la mémoire. Je suis allé là-bas pour retrouver des sensations qui m'ont fabriqué ici, en Belgique. Renouer avec le monde de mon père, c'est renouer le fil de la culture traditionnelle dans ses aspects les plus vitaux et libérateurs.

M.O. : Comment avez-vous rencontré vos personnages ?

A.G. : Je suis retourné plusieurs années de suite dans la région. Au moment du tournage principal, j'avais quelques idées maîtresses : montrer la tradition, et comment s'est opérée la transmission. C'est par ce filtre-là que se sont d'abord opérés mes choix. Mais lors du montage, les personnages principaux se sont imposés. Et notamment, une longue interview d'un plus jeune n'a pas résisté. La force des images a balayé les discours. Le personnage de Sabatino, sa manière de dire aussi simplement son rapport à la terre nourricière vaut plus que beaucoup de théorie.



Extrait d' « Aria Tammorra »

Andrea

Avec ce raisin tu fais le vin ?

Sabatino

Oui, c'est le vin que tu as bu à la maison !

(...)

Regarde, seule la terre te dit la vérité.

C'est véridique.

Si tu fais une action, elle te le rend.

Regarde avec le raisin, tu as fait une action

et la terre te l'a rendu.

C'est un cycle continu.

Et puis la terre est tellement belle.

La terre, il faut l'embrasser...

A cet instant du film, où Sabatino se penche pour embrasser la terre, le réalisateur apparaît dans l'image. Il se place aux côtés de son personnage, et sort de sa poche des sachets de graines de haricots et de choux de Bruxelles. Le réalisateur explique que ce sont des cultures d'hiver, et qu'il faudra les semer à la fin de l'été. Sa posture n'est pas feinte, le réalisateur est lui-même un jardinier qui cultive un lopin de terre. Il s'adresse d'ailleurs à son interlocuteur, et non à la caméra. Ce petit geste, et la manière « naturelle » dont le réalisateur entre dans le cadre, nous dit bien les liens qu'il a créés avec ses personnages. Lentement, en retournant dans les campagnes autour de Naples, il rencontre les protagonistes de son film, et il entre en relation avec eux. Il n'agit pas comme un prédateur qui s'empare de l'image d'un personnage pour servir aux besoins de son film. La relation existe avant, pendant et après le tournage.

Avec un autre paysan, nous déambulons dans un jardin, et le vieux Zi Giannino nous montre la greffe d'un oranger et d'un citronnier sur un même tronc. Il nous fait partager la joie et la beauté de la floraison et des fruits.

On le voit ensuite chanter au milieu d'une foule. Le plan nous montre - sans démontrer - que les jeunes participent aussi à la fête, chantent et frappent le tambour. La transmission est énoncée sans discours, par le plan qui rassemble les générations. Le cinéma nous fait vivre le lien et le passage entre les générations comme si c'était naturel.

Le regard du sociologue Marco Martiniello

Le film est aussi une réflexion sur la rencontre conflictuelle entre modernité et tradition (...) et sur la culture comme arme de résistance de communautés rurales menacées par l'urbanisation désorganisée et ses fléaux. En effet, ces communautés de l'hinterland napolitain vésuvien sont en lutte sinon pour leur survie, du moins pour tenter de transmettre une partie de leur héritage culturel aux générations suivantes. Ces paysans savent qu'ils appartiennent au passé et que les choses ne seront jamais plus comme avant. Pour preuve, un des sujets du film demande à Andrea d'écrire sous son nom, « espèce en voie d'extinction ».

Le film se poursuit lors des fêtes organisées par certaines familles dans certains villages, pour culminer par une scène pan-



tagruélique où toute une communauté se retrouve en haut de la montagne pour célébrer la « figliola ».

La célébration de la Vierge se mêle à un moment très festif et très convivial. Les chanteurs s'apostrophent, se répondent. Dans la scène finale, le personnage central s'adresse au réalisateur pour qu'il mange. Il veut à tout prix nourrir le réalisateur, mais aussi l'ingénieur du son et le caméraman, en leur tendant une assiette. La nourriture offerte par le maître de cérémonie, son insistance à nourrir l'équipe de tournage dans une belle générosité, s'offre par ce biais au spectateur. La caméra capte ce mouvement, et le réalisateur décide lors du montage de garder la séquence. Le film mêle donc pour le spectateur, à la fois une représentation des célébrations de ce groupe de villageois (« l'habitus »), et une adresse très directe à l'équipe de tournage. L'équipe ne disparaît pas comme il est habituel dans le cinéma. Le spectateur participe donc par ce moyen au tournage, en prenant conscience que ce qu'il voit est enregistré par un dispositif cinématographique.

M.O. : *Comment les questions essentielles se sont-elles révélées lors du tournage, puis du montage ?*

A.G. : *Faire un film sur la tammurriata c'était mettre en avant la dimension collective et les forces de re-génération qu'une telle tradition porte en elle. Là-bas, il y a des rites qui rendent joyeux et enrichissent le sens des relations*

collectives. C'est ce que nous sommes en train d'oublier. Mais comment cela se transmet-il ? En chantant et en dansant, pardi ! C'est cette émotion, cette passion

des choses qui n'ont pas de valeur marchande et des pratiques sensorielles et sensuelles que j'essaie de faire partager en filmant ces gens et leur mode de vie.

La force du documentaire, de cette manière de filmer le réel, est de nous faire percevoir par la vue et l'ouïe, même si les spectateurs du film lors de la première publique ont dansé sur des airs de Tammorra dans le bar du Botanique (à Bruxelles), d'autres manières de vivre et de concevoir le monde.

A remarquer ici la rareté des films sur l'immigration, sur le retour aux origines, sur la deuxième génération, qui nous offrent un regard énergique, positif, plein de vie et de plaisir.

Cette expérience sensorielle, étape préalable et nécessaire à la pensée, nous enrichit et modifie notre réflexion. Dans ce film, les relations entre les gens de ces communautés rurales - non exemptes d'ailleurs de rivalités et de rapports de force - dans la musique, le chant et la danse, nous ramènent en plein cœur la question du vivre ensemble.

L'isolement, l'atomisation, la solitude des individus dans nos grandes villes industrialisées - la France a décrété comme grande cause à combattre pour l'année 2011 : la solitude - nous amènent à remettre en question la notion de « pays développé ».

Développé économiquement, sans nul doute. Développé du point de vue des droits sociaux, sans conteste. Développé démocratiquement, évidemment.

Mais qu'avons-nous perdu en chemin dans l'importance et la force du lien social ? ■

“ Comme c'est beau, comme c'est beau pour ceux qui vont aux fêtes, et qui apportent une belle fleur pour la fête. ” (chant)

Les dernières nouvelles du Centre Vidéo de Bruxelles (CVB) et de Vidéo Education Permanente (VIDEP)

Prochaines diffusions

ARIA TAMMORRA de Andrea Gagliardi - 48 min.

Sujet du film: voir article ci-haut

Vendredi 18/02/2011 à 20h00: film + concert + Jam
Muziekpublique - Théâtre Molière - 3 Square du Bastion - 1050 Bruxelles

www.muziekpublique.be

Jeudi 17/03/2011 à 20h00 - séance Prima Nova - Cinéma Nova - 3 Rue d'Arenberg - 1000 Bruxelles
entrée gratuite - www.nova-cinema.org



ATELIERS URBAINS #1 FLAGEY - un film collectif d'atelier vidéo - 62 min.

Des habitants croisent leurs regards sur une place, la plus grande de Bruxelles, qui vient de faire peau neuve après 6 ans de chantier. Un film à plusieurs voix qui prend la forme de chroniques sonores et visuelles d'un quartier en pleine mutation. On y déambule au rythme du fado, entre un grand trou, de l'eau, des statues et des cafés, un aspirateur et un parapluie... On y rencontre notamment un promoteur, un écran de pub et autres envahisseurs de l'espace public...

Dimanche 6/02/2011 à 20h00
La Gougoutte à pépé - 135 Avenue de l'hippodrome - 1050 Ixelles
Dimanche 13/02/2011 à 20h00
Le Murmure - 18 Rue du Belvédère - 1050 Ixelles



LE GESTE ORDINAIRE de Maxime Coton - 64 min.

Portrait d'un homme discret, d'un ouvrier. Portrait de Marc Coton, père du réalisateur.

Échos d'un mutisme chaleureux qui aura jusque-là laissé sa famille loin du vacarme de l'usine sidérurgique où il travaille depuis 30 ans. Histoire d'une transmission inachevée, d'une promesse silencieuse: «tu seras un autre homme, mon fils». Le film aboutit à une réconciliation glanée au gré des jours et au plus près des gestes quotidiens.

Première publique: dimanche 13 février 2011 à 11h30
Cinéma Arenberg - 28 Galerie de la Reine - 1000 Bruxelles
Réservation indispensable: claudine.vano@cvb-videp.be



SUR LES DOCS - Chaque dimanche à 20h00 sur Télé Bruxelles

Chaque semaine, «Sur les docs» aborde une thématique de société à travers une sélection de films documentaires du Centre Vidéo de Bruxelles et d'ailleurs (ateliers de production de la CFB, écoles de cinéma...). L'émission fait le pari de la mixité des approches et donne la parole aux réalisateurs pour commenter et expliquer leur travail.

COUP2POUCE - Chaque samedi matin de 6h00 à 14h00 et samedi soir à 18h30 sur Télé Bruxelles

Une émission hebdomadaire réalisée par des jeunes (15-25 ans). Elle continue génération après génération, à mobiliser impertinence et intelligence. Venus des quatre coins de Bruxelles, curieux et critiques, ces jeunes expriment leur regard singulier sur le monde.



Centre Vidéo de Bruxelles - Vidéo Éducation Permanente
111 rue de la Poste - 1030 Bruxelles
www.cvb-videp.be
Promotion et diffusion:
Claudine Van O
T. +32 (0)2 221 10 62
claudine.vano@cvb-videp.be



publications

espace de Libertés

MAGAZINE DU CENTRE D'ACTION LAÏQUE
Le numéro de janvier 2011
Diversité : un chantier grand ouvert

Il semble bien qu'en matière de diversité, tout reste à faire. Pour certains, on porte trop d'attention aux identités culturelles et religieuses, pas assez aux inégalités socio-économiques. Pour autant, ce type d'inégalités ne touche pas que les populations d'origine immigrée. Des programmes ont été mis en place, des lois existent. Mais rien n'y fait. Les résistances persistent et parfois se cristallisent. C'est le concept d'intégration qui est questionné. Pourtant, si un espace de vie est partagé, les droits et les devoirs sont réciproques.

INFOS

Prix de l'abonnement annuel: 20 €.
 02 627 68 68 - email: espace@ulb.ac.be
 En vente également en librairies (2€).

Étude CGé 2010

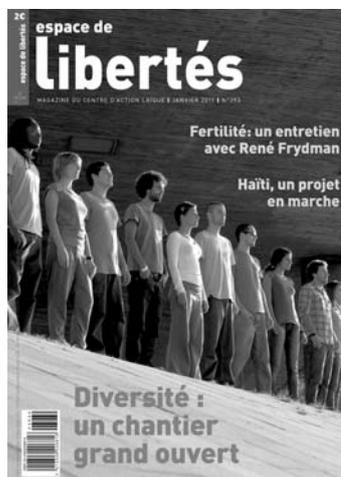


« À l'école des familles populaires 2^e partie - Lever les malentendus pour comprendre et être compris »

Apprendre l'école... apprendre les familles! Comment et dans quelles conditions la relation familles populaires-école peut avoir des effets positifs sur les apprentissages scolaires des enfants. Cette deuxième partie de l'étude « À l'école des familles populaires » propose un éclairage théorique sur le rapport social que les parents établissent avec l'École et permet de mieux comprendre comment la relation familles-école peut avoir des effets positifs sur les apprentissages des enfants.

INFOS

Téléchargement gratuit de l'étude www.changement-egalite.be
 Avec le soutien du Service de l'Éducation Permanente, Direction Générale de la Culture de la Communauté Française



Culture de l'école, cultures des jeunes

Le n°486 des Cahiers pédagogiques

Comment mobiliser tous les élèves sur des objets de savoir, quelle culture transmettre, comment faire avec les valeurs et pratiques culturelles des jeunes qui la fréquentent? Les jeunes peuvent prendre du plaisir à apprendre à regarder et à comprendre le monde... pour peu que les équipes enseignantes y croient et osent entreprendre!

« Un Cahier qui est sans doute parmi les plus originaux et les plus réussis. » (L'expresso du Café pédagogique, 6 janvier 2011)

INFOS

www.cahiers-pedagogiques.com



Dossier pédagogique 20 ans du droit à l'avortement en Belgique



La loi belge de dépénalisation de l'avortement a eu vingt ans en avril 2010. À cette occasion, le CAL édite un dossier pédagogique et un documentaire de 26 minutes intitulé « Le corps

du délit. 20 ans du droit à l'avortement en Belgique » pouvant servir de base à une animation en classe. L'objectif de ces productions est de sensibiliser les étudiants du secondaire et du supérieur sur les aspects médicaux et pratiques de l'avortement en Belgique. Il s'agit de les informer et de leur donner des éléments de réflexion pour aborder un sujet toujours sensible. Le dossier pédagogique ainsi que le DVD et, si vous le souhaitez, l'animation par un professionnel de planning familial sont entièrement gratuits. En parallèle, un site Web régulièrement alimenté en fonction de l'actualité donne accès à tous les documents du dossier pédagogique directement téléchargeables ainsi qu'à des fiches info supplémentaires.

INFOS

Pour commander le dossier entier ou en partie: www.laicite.be ou 02/627 68 11

événements

Les Ecoles de Devoirs s'exposent...

Ecole de Devoirs. Drôle de nom pour un lieu qui est tout sauf une école et où l'on



fait bien plus que des devoirs. C'est un univers multiple, multiforme, multi-facettes... - Valérie Vandermissen, « Destins d'enfants, le travail des Ecoles de Devoirs. »

Parce qu'il est primordial de faire connaître davantage ce secteur, mais aussi de montrer ce qui se cache réellement sous le nom «Ecole de Devoirs», la Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs a décidé d'organiser une exposition qui a pour objectif principal de mettre en valeur le travail des

EDD. Pour cela, des enfants d'EDD de Wallonie et de Bruxelles vont travailler en collaboration avec des étudiants en peinture de l'ESAPV de Mons autour de la thématique du banc scolaire... Cette exposition sera aussi l'occasion d'annoncer la sortie d'un livre consacré au secteur: «Destins d'enfants, le travail des Ecoles de Devoirs», réalisé en collaboration avec la Boîte à Images.

INFOS

Durant le mois de mars 2011 à l'espace 27 du Ministère de la Communauté française. - Fédération Francophone des Ecoles de Devoirs, rue Saint-Nicolas 2 à 5000 Namur - 081/24.25.21 - communication@ffedd.be - www.ecolesdedevvoirs.be

Conférence sur les « Droits des jeunes consommateurs »

INFOS

à Ath, le dimanche 13 mars de 10 à 11h45 au Château Burbant. Canevas, liens, répertoire pédagogique sur www.reajc.be